TRÉSOR PUBLIC
Direction Générale du Trésor
et de la Comptabilité Publique
BURKINA FASO

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2019 DE LA DGTCP

Octobre 2020

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DU SUIVI DES OPERATIONS
FINANCIERES DE L'ETAT

TRÉSOR PUBLIC
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
BURKINA FASO

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2019 DE LA DGTCP

Avec l'appui du sous-programme Statistiques du Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS/SPS/) financé par l'Union européenne

Octobre 2020

Les réformes engagées par la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) ces dernières années dans le domaine de la production et de la diffusion des statistiques, ont permis d'atteindre des résultats appréciables. Entre autres, des données sur les recettes et les dépenses du budget de l'Etat, la dette publique, les sociétés d'assurance, les Systèmes financiers décentralisés, les établissements publics de l'Etat et le Tableau des opérations financières de l'Etat sont régulièrement produites.

Au regard de la diversité des productions statistiques de la DGTCP, il est apparu nécessaire de se doter d'un annuaire statistique permettant d'organiser et de synthétiser l'ensemble de ces statistiques. C'est ainsi que le premier annuaire de la DGTCP a été élaboré et porte sur la période 2010-2019.

Pour faciliter la compréhension des utilisateurs sur ces statistiques, il est élaboré un tableau de bord. Ce document analyse les données contenues dans l'annuaire statistique 2019 ainsi que les principaux indicateurs. Il a pour but de contribuer à l'orientation de l'action gouvernementale, à la transparence telle que stipulée dans la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques et à l'enrichissement de la production statistique nationale.

Premier du genre, cette édition a bénéficié du soutien du Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS), à qui j'adresse mes sincères remerciements. Aussi, je félicite tous les acteurs qui ont contribué à son élaboration et je les exhorte à maintenir les efforts en vue d'une production régulière de l'annuaire et de son tableau de bord.

En dépit des efforts consentis pour disposer d'un document de qualité, des imperfections pourraient y subsister. Ce faisant, ma direction accueillera favorablement les observations, suggestions et compléments afin d'améliorer les productions futures.

Tout en vous souhaitant une bonne lecture, j'ose espérer que ce document contribuera un tant soit peu à faciliter la compréhension et l'exploitation de l'annuaire statistique 2019.

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique

Célestin Santéré SANON
Officier de l'Ordre de l'Etalon

SIGNES CONVENTIONNELS

na : non applicable
nd : non disponible
***** : données provisoires

ACCT	:	Agence comptable centrale du Trésor
AJT	:	Agence judiciaire du Trésor
CAT	:	Cellule d'appui technique
CODE P-MP	:	Comité de suivi des délais d'exécution de la dépense publique et de passation des marchés publics et délégations de service public
DA	:	Direction des assurances
DAMOF	:	Direction des affaires monétaires et financières
DDP	:	Direction de la dette publique
DELF	:	Direction des études et de la législation financière
DGTCP	:	Direction générale du trésor et de la comptabilité Publique
DIT	:	Direction de l'informatisation du Trésor
DSCSFD	:	Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés
DSOFE	:	Direction du suivi des opérations financières de l'Etat
FN	:	Fonds national
IGT	:	Inspection générale du trésor
MINEFID	:	Ministère de l'économie, des finances et du développement
PAGPS	:	Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques
PG	:	Paierie générale
PS	:	Perceptions spécialisées
PTF	:	partenaires techniques et financiers
RG	:	Recette générale
SAD	:	Service des archives et de la documentation
SAF	:	Service de l'action financière
SAS	:	Service des analyses et des statistiques
SC	:	Service de la comptabilité
SCG	:	Service des comptes de gestion
SCRP	:	Service de la communication et des relations publiques
SCT	:	Service des collectivités territoriales
SD	:	Service de la dépense
SEPE	:	Service des établissements publics de l'Etat
SERFI	:	Service des relations financières internationales
SFM	:	Service financier et du matériel
SGM	:	Service de gestion des moyens
SR	:	Service de la recette
SRH	:	Service des ressources humaines
STOS	:	Service de la trésorerie et des opérations spécifiques
SGRH	:	Système de gestion des ressources humaines
TMDC	:	Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires
TOFE	:	Tableau des opérations financières de l'Etat
TP	:	Trésoreries principales

AVANT PROPOS I
SIGNES CONVENTIONNELS III
SIGLES ET ABREVIATIONS V
SOMMAIRE VII
LISTE DES TABLEAUX IX
LISTE DES GRAPHIQUES XI
RESUME EXECUTIF XIII
I. Ressources humaines de la DGTCP 2
II. La mobilisation des ressources publiques et gestion des deniers publics 4
II.1. Mobilisation des ressources 4
II.2. Gestion des deniers publics 14
II.3. Soldes caractéristiques du TOFE et indicateurs de soutenabilité de la dette 22
III. Critères de convergence (UEMOA et CEDEAO) et suivi du programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit du FMI 24
III.1. Critères de convergence (UEMOA et CEDEAO) 24
III.2. Respect des critères du programme FEC 26
IV. Administration et supervision des structures et institutions financières et sauvegardes des intérêts de l'Etat 30
IV.1. Situation des assurances 30
IV.1. Situation des assurances 32
IV.3. Indicateurs des Systèmes financiers décentralisés 34
IV.4. Fonds nationaux 36
IV.5. Etablissements Publics de l'Etat 38
GLOSSAIRE : ..... a
ANNEXE 1 : Organisation administrative de la DGTCP ..... j
I.1. La direction générale ..... j
I.2. Les structures d'appui ..... k
I.3. Les structures centrales ..... k
Organigramme de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ..... p
ANNEXE 2 : EQUIPE D'ELABORATION DE L'ANNUAIRE STATISTIQUE ..... q
ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION ..... r

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la structure du personnel par catégorie de 2016 à 2019 (%)..... 3
Tableau 2 : Evolution de la structure du personnel par sexe de 2016 à 2019 (%) 3
Tableau 3 : Evolution de la structure du personnel par tranche d'âge de 2016 à 2019 (%)..... 3
Tableau 4 : Evolution de la structure du personnel par groupe d'ancienneté de 2016 à 2019 (%) 3
Tableau 5 : Situation des recettes budgétaires en 2019..... 5
Tableau 6 : Situation des recettes et dons en 2019 suivant la nomenclature TOFE..... 7
Tableau 7 : Recettes des collectivités territoriales en milliards de francs CFA 9
Tableau 8 : Financements extérieurs..... 13
Tableau 9 : Variation des dépenses courantes par nature économique 15
Tableau 10 : Couverture des dépenses totales et prêts nets par les recettes totales 17
Tableau 11 : Soldes caractéristiques du TOFE en milliards de francs CFA 23
Tableau 12 : Performance du Burkina Faso en matière de convergence macroéconomique (UEMOA)..... 25
Tableau 13 : Performance du Burkina Faso en matière de convergence macroéconomique (CEDEAO) 25
Tableau 14 : Nombre de SFP de 2013 à 2019..... 35
Tableau 15 : Situation des créances en souffrance de 2013 à 2019 35
Tableau 16 : Part des natures des recettes dans les recettes totales de 2015 à 2019 (%) 37

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de l'effectif du personnel de la DGTCP de 2016 à 2019 3
Graphique 2 : Proportion des agents en activité à la DGTCP et hors DGTCP 3
Graphique 3 : Evolution de la proportion (%) des agents de 40 ans et plus de la DGTCP 3
Graphique 4: Recettes totales des régies dont DGTCP 5
Graphique 5: Evolution des recettes totales hors recettes exceptionnelles dont DGTCP 5
Graphique 6: Recettes DGTCP 5
Graphique 7: Contribution moyenne des natures de ressources de la DGTCP 2010- 2019 (%) 5
Graphique 8: Taux d'accroissement annuel des recettes 5
Graphique 9: Evolution des taux de réalisation des régies dont DGTCP 5
Graphique 10: Evolution des recettes et dons (base MSFP 1986) 7
Graphique 11: Evolution des taux d'accroissement des recettes totales et dons (selon la nomenclature TOFE) 7
Graphique 12: Evolution des recettes par nature (base MSFP 1986) 7
Graphique 13: Evolution des dons 7
Graphique 14: Evolution de taux de réalisation par nature de recette (base MSFP 1986) 7
Graphique 15: Evolution des taux de réalisations des recettes courantes 7
Graphique 16 : Part contributive des acteurs dans la mobilisation des ressources de 2010-2019 (%) 9
Graphique 17 : Taux de réalisation des acteurs (%) 9
Graphique 18 : Taux d'exécution moyen de 2010 à 2019 par région (%) 9
Graphique 19 : Evolution du nombre des émissions de titres publics 11
Graphique 20 : Evolution des montants mobilisés des titres publics par instrument en milliards de francs CFA 11
Graphique 21 : Evolution des financements extérieurs en milliards de francs CFA 13
Graphique 22 : Structure des financements extérieurs par type d'appui (%) 13
Graphique 23 : Evolution des prêts et dons par type de bailleur en milliards de francs CFA . 13
Graphique 24 : Structure des financements extérieurs par type de bailleur (%) 13
Graphique 25 : Evolution des dons et prêts par nature en milliards de francs CFA 13
Graphique 26 : Structure des financements extérieurs par nature 13
Graphique 27 : Evolution des dépenses totales et prêts nets 15
Graphique 28 : Evolution des dépenses totales 15
Graphique 29 : Evolution de la structure des dépenses totales 15
Graphique 30 : Evolution de la structure des dépenses courantes 15
Graphique 31 : Evolution de la structure des dépenses en capital 15
Graphique 32 : Structure des dépenses en capital en 2019 15
Graphique 33: Evolution des prêts nets en milliards de francs CFA 17
Graphique 34: :Evolution des recettes fiscales, des dépenses courantes et des dépenses en capital en milliards de francs CFA 17
Graphique 35: Evolutions des recettes totales et dons et des dépenses et prêts nets en milliards de francs CFA 17
Graphique 36: Recettes courantes/dépenses totales et prêts nets 17
Graphique 37: Recettes courantes/ dépenses courantes 17
Graphique 38 : Evolution de l'encours de la dette en milliards de francs CFA 19
Graphique 39 : Structure de l'encours de la dette en 2019 en milliards de francs CFA 19
Graphique 40 : Evolution comparée de l'encours de la dette intérieure et des titres publics en milliards de francs CFA 19
Graphique 41 : Structure de la dette extérieure en 2019 19
Graphique 42 : Evolution du service de la dette en milliards de francs CFA 21
Graphique 43 : Structure du service de la dette extérieure par composante en 2019 21
Graphique 44 : Structure du service de la dette extérieure par type en 2019 21
Graphique 45 : Structure du service de la dette intérieure en 2019 21

Graphique 46 : Evolution du solde global base engagement et du solde global base caisse en milliards de francs CFA 23
Graphique 47 : Evolution du solde courant en milliards de francs CFA 23
Graphique 48 : Respect du ratio Service de la dette extérieure/Exportation (<=15%) 23
Graphique 49 : Respect du Ratio Service de la dette extérieure/Recette Totale hors dons (<=18%) 23
Graphique 50 : Plafond de financement net intérieur du gouvernement central 27
Graphique 51 : Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement 27
Graphique 52 : Accumulation des arriérés de paiements extérieurs 27
Graphique 53 : Ecart entre les normes et les réalisations 27
Graphique 54 : Plafond du déficit global dons compris 29
Graphique 55 : Plancher des recettes totales 29
Graphique 56 : Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 29
Graphique 57 : Plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs 29
Graphique 58 : Ecart des réalisations par rapport aux normes 29
Graphique 59 : Taux de croissance de primes par année (%) 31
Graphique 60 : Taux de sinistres sur prime par année (%) 31
Graphique 61 : Taux de commissions par année (%) 31
Graphique 62 : Taux de frais généraux par année (%) 31
Graphique 63 : Evolution des primes d'assurances 31
Graphique 64 : Evolution des prestations de sinistres 31
Graphique 65 : Evolution des commissions 31
Graphique 66 : Evolution des arriérés des primes 31
Graphique 67 : Les engagements réglementés de 2010 à 2018 en millions de francs CFA 33
Graphique 68 : Le taux de couverture des engagements réglementés de 2010 à 2018 (%) 33
Graphique 69 : Les placements des sociétés d'assurances de 2010 à 2018 en millions de francs CFA 33
Graphique 70 : La marge de solvabilité de 2010 à 2018 en millions de francs CFA 33
Graphique 71 : Evolution du nombre de membres/clients des SFD de 2013 à 2019 35
Graphique 72 : Evolution de l'encours crédits/encours dépôts des SFD de 2013 à2019 35
Graphique 73 : Evolution du nombre de mission réalisé par la DSC-SFD de 2013 à 2019 35
Graphique 74 : Répartition des membres suivant le genre en 2019 35
Graphique 75 : Evolution des recettes des Fonds Nationaux entre 2015 et 2019 en milliards de francs CFA 37
Graphique 76 : Evolution des dépenses des Fonds Nationaux entre 2015 et 2019 (%) 37
Graphique 77 : Taux d'autofinancement des Fonds Nationaux entre 2015 et 2019 (%) 37
Graphique 78 : Evolution des impayés des FNF entre 2015-2019 en milliards de francs CFA 37
Graphique 79 : Evolution du nombre des EPE dont celui du secteur Education, enseignement et formation professionnelle 39
Graphique 80 : Evolution des recettes des EPE dont la subvention de l'Etat en milliards de francs CFA 39
Graphique 81 : Situation des recettes des EPE en milliards de francs CFA 39
Graphique 82 : Part de la subvention de l'Etat dans le total des recettes (%) 39
Graphique 83 : Evolution de la proportion en % des EPE ne respectant pas le taux d'autofinancement 39

Sur la période 2016-2018, l'effectif du personnel de la DGTCP est croissant, passant de 2 067 à 2 160 agents, puis baisse de 2,5% en 2019. Les agents de catégorie A et assimilés sont les plus nombreux avec un poids de 40,0% en 2019. Les plus de 40 ans représentent 54,7% du personnel en 2019. Quant aux femmes, elles représentent moins du quart de l'effectif total du personnel.

Les recettes totales des régies ont augmenté sur la période, excepté en 2014 et 2015 où elles ont baissé par rapport aux années précédentes. En 2019, les recettes totales des régies se sont accrues de 239,1 milliards de F CFA (+15,3%). La DGTCP contribue en moyenne à 12,8% dans la mobilisation des recettes. Le taux de réalisation annuel moyen des régies de recettes s'établit à 99,7% sur la période sous revue contre 107,0% pour la DGTCP.

Concernant les recettes des Collectivités Territoriales, la DGTCP mobilise entre 11,4% et 18,0% sur la période 2010-2019. Toutefois, elle réalise le meilleur taux de recouvrement, se situant entre 73,3% et 97,1%.

S'agissant des émissions de titres publics, le Burkina Faso a eu 133 fois recours aux marchés financiers sur la période de 2010 à 2019 dont 85 fois pour les titres à court terme. Aussi, les montants mobilisés se sont accrus en moyenne de 26,3% l'an.

Les financements extérieurs sont en baisse passant de 399,5 milliards francs CFA en 2010 à 328,7 milliards francs CFA en 2019. Ils sont dominés par les appuis projets (56,2%). Les appuis multilatéraux représentent en moyenne 77,3% de ces financements.

Les dépenses totales et prêts nets ont une tendance haussière sur la période sous revue, induite par les dépenses totales. Les dépenses courantes représentent en moyenne 60,4% des dépenses totales avec un minimum de 48,8% en 2013 et un maximum de 74,8% en 2019. Depuis 2017, les dépenses courantes sont supérieures aux recettes fiscales.

L'encours de la dette publique est en progression continue, passant de 1 324,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2010 à 3 967,5 milliards de francs CFA à fin décembre 2019. La dette extérieure reste dominante et représente 55,2% de l'encours de la dette en 2019. Le poids de la dette intérieure progresse continuellement passant de 15,6% en 2010 à 44,8% en 2019.

Le service de la dette est en hausse de 20,0% en moyenne annuelle sur la période et est majoritairement dominé par sa composante intérieure qui représente 67,4% en moyenne. Le service de la dette intérieure, est passé de 41,1 milliards de francs CFA en 2010 à 264,6 milliards de francs CFA en 2019. Cette hausse est la résultante du recours de plus en plus accru au financement domestique, notamment à travers les titres publics.

En matière de convergence, les trois critères de premier rang de l'UEMOA à savoir le « ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal », le « ratio encours de la dette publique sur PIB nominal » et le « taux d'inflation annuel moyen » sont respectés. Par contre, les deux critères de second rang (ratio masse salariale sur recettes fiscales et le taux de pression fiscale) ne sont pas respectés.

Au niveau des assurances, la marge de solvabilité est solide. Par contre il ressort une hausse des arriérés des primes ces dernières années. En 2019, la marge disponible agrégée représente cinq fois la marge minimale exigée. Quant aux arriérés des sociétés d'assurance, ils ont augmenté de 6,5 en 2010 à 9,6 milliards de francs CFA en 2018 avant de baisser en 2019.

Pour les Systèmes financiers décentralisés (SFD), leur nombre est reparti à la hausse (+3) en 2019. Les créances en souffrance continuent d'augmenter. De 2013 à 2019, elles sont passées de 5,1 à 9,0 milliards de francs CFA.

Concernant les Fonds nationaux de financement, il est enregistré une hausse sensible de la subvention de l'Etat passant de 8,4% en 2016 à 35,6% et à 29,0% des recettes totales respectivement en 2017 et 2018.

Pour les Etablissements Publics de l'Etat, leur nombre s'est accru de 44,8% sur la période 2010-2019 et leurs recettes sont constituées principalement de la subvention de l'Etat (56,0% en moyenne).

I - Ressources humaines de la DGTCP

Points saillants :

- *Personnel vieillissant*
- *Prédominance des agents de catégorie A et assimilés avec 40,0% en 2019*
- *Faible proportion des femmes avec 23,2% en 2019*

Commentaire général :

Sur la période 2016-2018, l'effectif du personnel de la DGTCP a connu une croissance, passant de 2 067 à 2 160 agents avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,2 % suivi d'une baisse de 2,5% en 2019. L'augmentation de l'effectif en 2018 s'explique essentiellement par un recrutement exceptionnel de la Fonction publique au cours de l'année 2016, en lien avec l'annulation de certains recrutements en 2015.
En 2019, les agents de catégorie A et assimilés sont les plus nombreux avec 40,0% suivis de la catégorie B et assimilés (30,1%). L'analyse de la structure du personnel en 2019 fait ressortir 73 cadres supérieurs pour 100 cadres moyens (catégories B et C).
La répartition du personnel par statut sur la période 2016-2019 indique une croissance de l'effectif des agents en activité à la DGTCP, passant de 1 534 à 1 654. Pour les agents hors Trésor, leur effectif baisse continuellement passant de 533 en 2016 à 452 agents en 2019. La proportion des agents en activité hors Trésor passe ainsi de 25,8% à 21,5% entre 2016 et 2019.
Le personnel en activité à la DGTCP est vieillissant. En effet, la proportion du personnel de 50 ans et plus est passée de 8,5% en 2016 à 14,3% en 2019. En outre, les plus de 40 ans représentent 54,7% du personnel en 2019. Par ailleurs, il ressort une faible représentativité des femmes estimée à moins du quart de l'effectif total du personnel de la DGTCP.
L'analyse suivant l'ancienneté en 2019 montre une dominance de l'effectif du personnel ayant moins de 10 ans de service (42,2%), suivi du groupe d'ancienneté « 10 à 19 ans » qui représente 39,8%.

Notes méthodologiques
Agents hors Trésor : Ils regroupent l'ensemble des agents du Trésor public en position de stage, en disponibilité, en détachement ou mis à la disposition d'autres structures.
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

Tableau 1 : Evolution de la structure du personnel par catégorie de 2016 à 2019 (%)

Catégorie	2016	2017	2018	2019
Catégorie A et assimilés	42,0	41,9	41,1	40,0
Catégorie B et assimilés	29,8	29,8	29,9	30,1
Catégorie C et assimilés	22,9	23,0	23,9	24,6
Catégorie D et assimilés	2,7	2,8	2,6	2,7
Catégorie E et assimilés	2,6	2,6	2,5	2,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 2 : Evolution de la structure du personnel par sexe de 2016 à 2019 (%)

Structure	2016	2017	2018	2019
Femmes	23,2	23,2	22,8	23,2
Hommes	76,8	76,8	77,2	76,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 3 : Evolution de la structure du personnel par tranche d'âge de 2016 à 2019 (%)

Tranche d'âge	2016	2017	2018	2019
Moins de 20 ans	0,0	0,0	0,0	0,1
20-29 ans	8,4	5,4	6,2	4,0
30-39 ans	50,1	47,9	43,2	41,2
40-49 ans	33,1	35,8	38,6	40,4
50-60 ans	8,5	10,8	11,9	14,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 4 : Evolution de la structure du personnel par groupe d'ancienneté de 2016 à 2019 (%)

Ancienneté	2016	2017	2018	2019
Moins de 10 ans	56,9	51,4	46,7	42,2
10-19 ans	30,5	34,5	37,9	39,8
20-29 ans	10,6	12,0	13,2	15,5
30-40 ans	1,9	2,1	2,2	2,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Graphique 1 : Evolution de l'effectif du personnel de la DGTCP de 2016 à 2019

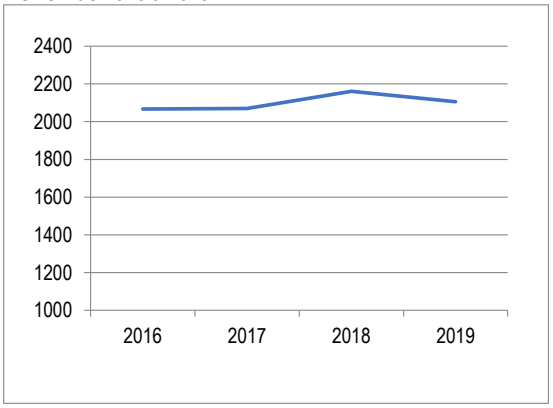

Graphique 2 : Proportion des agents en activité à la DGTCP et hors DGTCP

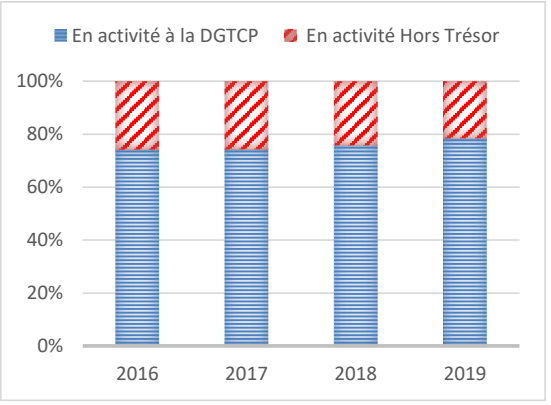

Graphique 3 : Evolution de la proportion (%) des agents de 40 ans et plus de la DGTCP

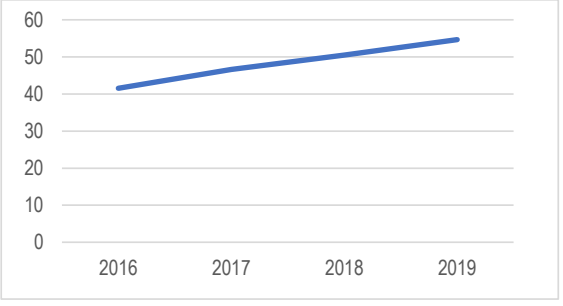

II. La mobilisation des ressources publiques et gestion des deniers publics

II.1. Mobilisation des ressources

II.1.1. Mobilisation des recettes budgétaires [1]

Points saillants :

- *Hausse des recettes des régies sur la période de 14,5% en moyenne à partir de 2016*
- *Hausse continue des recettes de la DGTCP de 29,0% à partir de 2016*
- *Baisse des recettes des régies en 2011, 2014 et 2015*

Commentaire général :

Les recettes totales des régies ont augmenté sur les périodes 2010-2013 (+17,3%) et 2015-2019 (+14,5%). Par contre, entre 2013 et 2015, elles ont baissé de 67,2 milliards de francs CFA. En 2019, les recettes totales des régies se sont accrues de 239,1 milliards de francs CFA (+15,3%). Quant à la DGTCP, ses recettes ont augmenté de 118,5 milliards de francs CFA (+57,9%).

La DGTCP contribue en moyenne à 12,8% dans les recettes totales des régies. Les autres recettes non fiscales représentent en moyenne 43,0% des recettes mobilisées par la DGTCP sur la période 2010-2019. Cette composante des recettes est dominée par les « droits proportionnels ou redevances proportionnelles et taxes superficiaires » et les « recettes en atténuation des dépenses » avec un poids respectif de 63,8% et 19,0% en moyenne. En 2019, les autres recettes non fiscales se chiffrent à 115,9 milliards de francs CFA, soit 36,0% des ressources totales mobilisées par la DGTCP.

Le taux d'accroissement annuel moyen des recettes de la DGTCP entre 2016 et 2019 est de 29,0%. Cet accroissement est induit par les progressions de 2018 et de 2019 qui sont de 37,3% et 57,9% respectivement. Elles sont dues aux recettes exceptionnelles de 2018 (26,7 milliards de francs CFA correspondant au produit de cession des actions de l'ONATEL) et de 2019 (recouvrement de la licence 4G de la téléphonie mobile de 120 milliards de francs CFA).

Le taux de réalisation annuel moyen des régies de recettes s'établit à 99,7% sur la période 2010-2019 contre 107,0% pour la DGTCP. Excepté 2012 (93,1%) et 2016 (98,0%), le taux de recouvrement de la DGTCP est supérieur à 100%.

Notes méthodologiques

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

[1] *Nomenclature TOFE base MSFP 1986*

Tableau 5 : Situation des recettes budgétaires en 2019

	Recettes totales 2019 en milliards de francs CFA	Part par rapport à l'ensemble en %	Variation des recettes 2019/2018		Variation des recettes 2019/2010	
			en milliards de francs CFA	%	en milliards de francs CFA	%
Ensemble	1 806,5	100,0	239,1	15,3	1 113,2	160,6
DGTCP	323,2	17,9	118,5	57,9	198,6	159,4

Graphique 4: Recettes totales des régies dont DGTCP

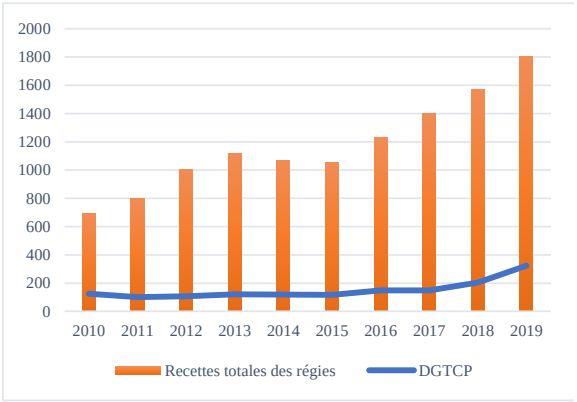

Graphique 5: Evolution des recettes totales hors recettes exceptionnelles dont DGTCP

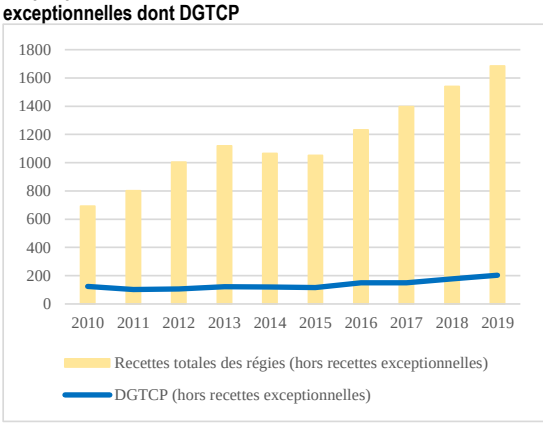

Graphique 6: Recettes DGTCP

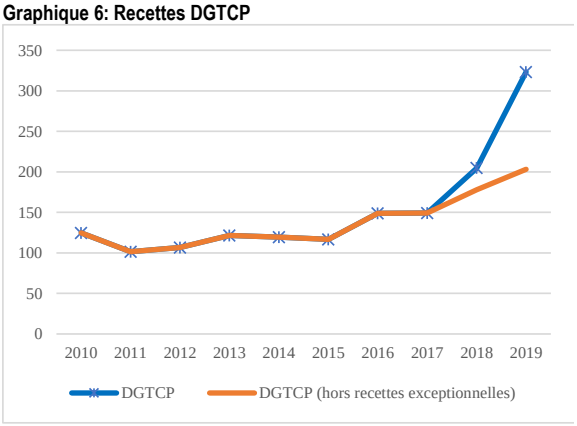

Graphique 7: Contribution moyenne des natures de ressources de la DGTCP 2010- 2019 (%)

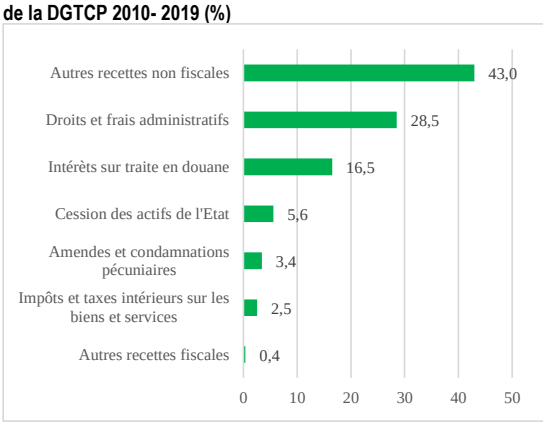

Graphique 8: Taux d'accroissement annuel des recettes

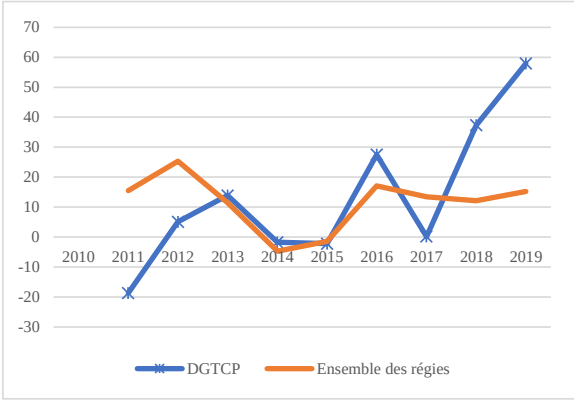

Graphique 9: Evolution des taux de réalisation des régies dont DGTCP

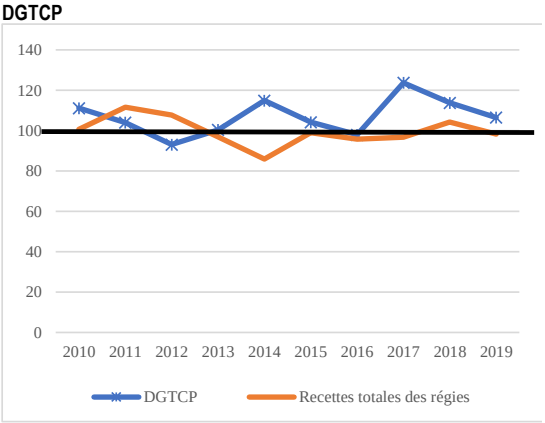

II.1.2. Evolution des recettes totales et dons [2]

Points saillants :

- *Hausse des recettes totales et dons sur les périodes 2010-2013 (+17,8%) et 2015-2019 (+10,9%)*
- *Faible mobilisation des dons avec un taux de réalisation annuel moyen de 64,6%*

Commentaire général :

Les recettes totales et dons ont augmenté sur les périodes 2010-2013 (+17,8% en moyenne) et 2015-2019 (+10,9% en moyenne). Entre 2013 et 2015, ils ont subi une baisse de 163,7 milliards de francs CFA (-11,6%). Les recettes totales se sont accrues sur la période sous revue, excepté en 2014 et 2015 où elles se sont contractées respectivement de 4,7% et de 1,6%.

Les recettes fiscales, représentant en moyenne 87,3% des recettes courantes sur la période, ont progressé entre 2010 et 2013 de 20,6% en moyenne et de 12,2% en moyenne de 2016 à 2019. Elles se sont contractées en 2014 (-5,2%) et en 2015 (-1,2%).

S'agissant des recettes non fiscales, elles ont progressé en moyenne annuelle de 5,5% et de 182,8% en 2019. Le pic de 2019 est dû au recouvrement de 120,0 milliards de francs CFA au titre de la licence 4G de la téléphonie mobile.

Les dons (programmes et projets) alternent les phases de hausse et de baisse. En 2019, les dons ont reculé de 80,8 milliards de francs CFA (-37,5%). Les dons programmes représentent en moyenne 52,7% des dons sur la période sous revue.

Les taux de réalisation des recettes totales et dons sont restés en deçà des prévisions sur la période considérée avec un taux de réalisation annuel moyen de 91,4%, excepté en 2011 (100,3%). Cette situation résulte d'un taux moyen de réalisation des dons de 64,6%.

Notes méthodologiques

Agents hors Trésor : Recettes courantes (recettes fiscales+recettes non fiscales) + Dons. L'agrégat recettes totales et dons n'intègre pas les recettes en capital, exception faite de celles recouvrées par la DGI.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

[2] *Classification TOFE sur la base du MSFP 1986*

Tableau 6 : Situation des recettes et dons en 2019 suivant la nomenclature TOFE

Recettes totales et dons en 2019		Variation 2019 /2018		Variation 2019 /2010	
en milliards de francs CFA	part (%) recettes totales hors dons	en milliards de francs CFA	en %	en milliards de francs CFA	en %
1 932,0	93,0	266,8	17,4	1 116,5	163,9

Graphique 10: Evolution des recettes et dons (base MSFP 1986)

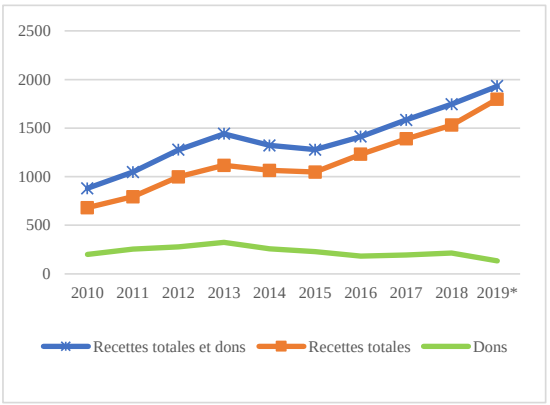

Graphique 11: Evolution des taux d'accroissement des recettes totales et dons (selon la nomenclature TOFE)

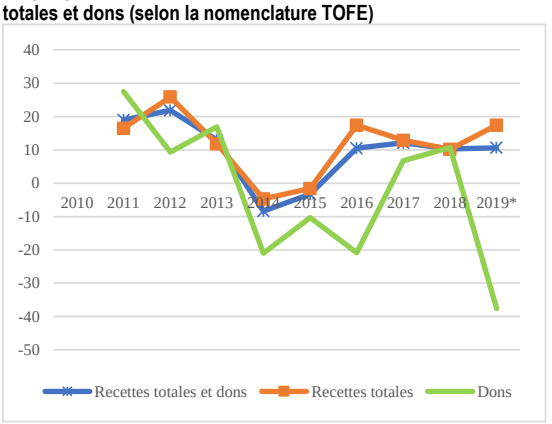

Graphique 12: Evolution des recettes par nature (base MSFP 1986)

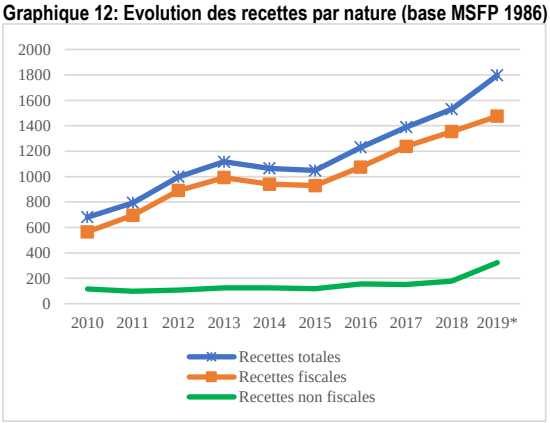

Graphique 13: Evolution des dons

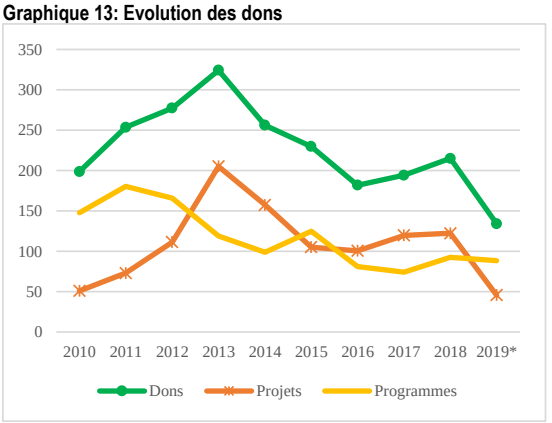

Graphique 14: Evolution de taux de réalisation par nature de recette (base MSFP 1986)

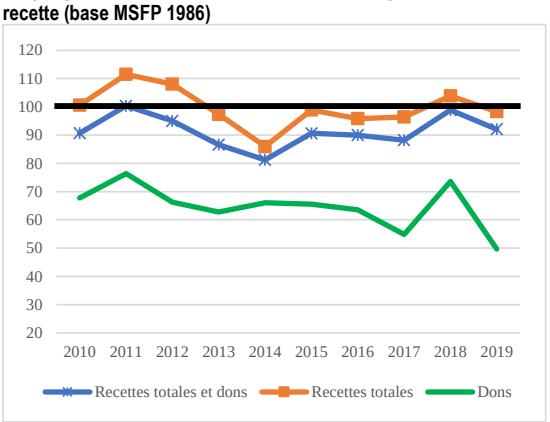

Graphique 15: Evolution des taux de réalisations des recettes courantes

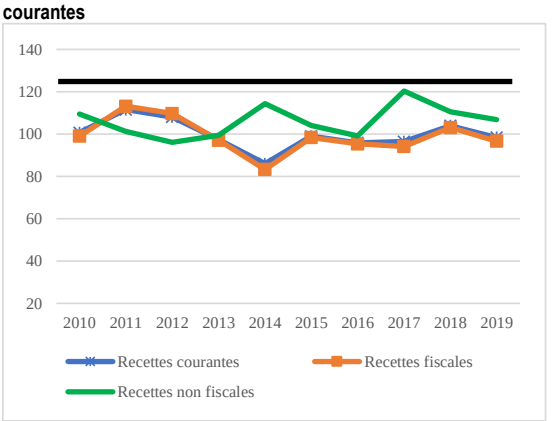

II.1.3. Recettes des collectivités territoriales

Points saillants :

- *Part contributive de 59,1% des autres recettes dans les recettes totales des collectivités territoriales*
- *85,3% de recouvrement des recettes de la DGTCP au profit des collectivités territoriales*

Commentaire général :

Les recettes des collectivités territoriales sont passées de 49,4 milliards de francs CFA en 2010 à 100,9 milliards de francs CFA en 2019, soit un taux de progression globale de 104,1%.

En effet, elles se sont accrues sur la période, excepté 2014 et 2018, où elles se sont contractées respectivement de 18,8% et de 10,3%. La baisse de 2018 fait suite à la contraction des autres recettes.

Les recettes recouvrées par les autres acteurs contribuent à 59,1% en moyenne dans la mobilisation des recettes totales des collectivités territoriales sur la période. Elles sont passées de 26,6 milliards de francs CFA en 2010 à 66,9 milliards de francs CFA en 2019, soit un taux de progression globale de 151,5%. Elles sont suivies de celles recouvrées par la DGI avec une part contributive moyenne de 26,6%.

En matière de recouvrement des recettes des collectivités territoriales, la DGTCP réalise la meilleure performance avec un taux moyen de 85,3% sur la période et un pic en 2017 avec un taux de 97,1%. Elle est suivie de la DGI avec un taux de réalisation de 77,3%.

Les régions du Plateau Central et du Centre Nord réalisent les niveaux les plus élevés en matière d'exécution des recettes propres avec respectivement 104,1% et 102,5% en moyenne. La région du Centre quant à elle réalise le plus faible taux soit 71,8%.

Notes méthodologiques

Recettes des collectivités territoriales : elles sont composées des recettes recouvrées par la DGTCP, DGI et recettes des autres acteurs

Autres recettes : Elles sont constituées des dotations et les ressources transférées de l'Etat, des subventions des PTF et des appuis budgétaires.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

Tableau 7 : Recettes des collectivités territoriales en milliards de francs CFA

Acteur	2017	2018	2019
Trésor	12,4	13,7	15,2
DGI	19,5	23,1	18,8
Autres	76,4	60,3	66,9
Total	**108,3**	**97,1**	**100,9**

Graphique 16 : Part contributive des acteurs dans la mobilisation des ressources de 2010-2019 (%)

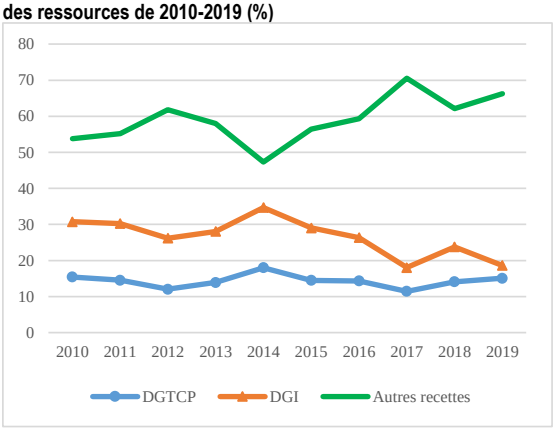

Graphique 17 : Taux de réalisation des acteurs (%)

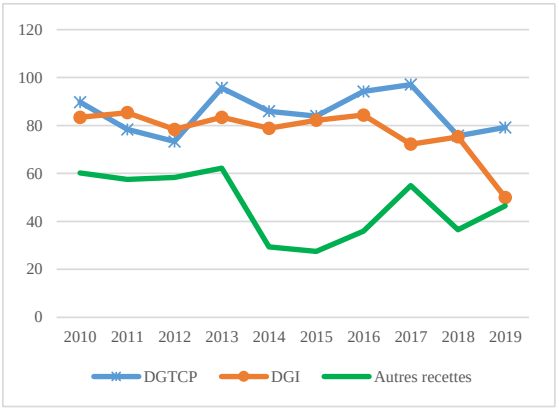

Graphique 18 : Taux d'exécution moyen de 2010 à 2019 par région (%)

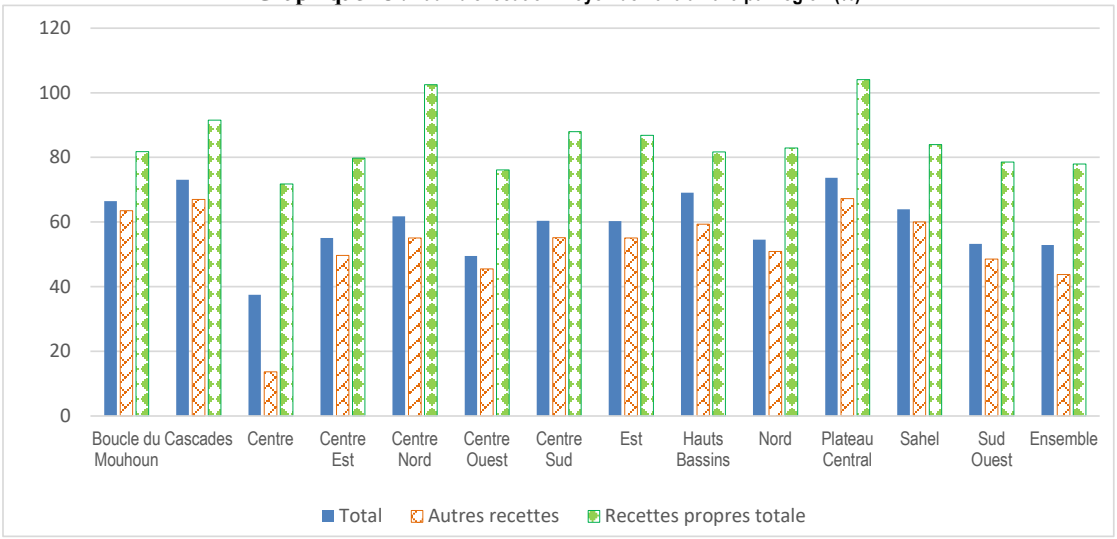

II.1.4. Titres publics

Points saillants :

- *Accroissement moyen du nombre des émissions de 23,8% de 2010 à 2019*
- *Accroissement moyen des montants mobilisés de 26,3% de 2010 à 2019*

Commentaire général :

Le nombre des émissions est de vingt-quatre (24) en 2019, en baisse de 17,2% par rapport à l'année précédente. Comparativement à 2010, le nombre d'émissions a quadruplé. Sur la période 2010-2019, le Burkina Faso a eu 133 fois recours aux marchés financiers dont 85 fois pour les titres à court terme et 48 pour les titres à moyen et long terme. En 2017, le nombre des émissions a doublé par rapport à 2016.
En 2019, un montant de 690,3 milliards de francs CFA a été mobilisé contre un montant de 704,7 milliards de francs CFA en 2018 (-2,4%). Comparativement à 2010, la hausse est de 448,3%.
Les montants mobilisés par bons assimilables du trésor (BAT) sont supérieurs à ceux mobilisés par obligations (OAT et Appels publics à l'épargne) excepté en 2013, 2017 et 2019. Pour ces années, la prédominance des obligations est due aux émissions par appels publics à l'épargne (APE) qui permettent de mobiliser d'importants montants afin de financer les projets de développement.
De 2010 à 2019, le taux de couverture est supérieur à 100% des prévisions sur toutes les maturités sauf en 2017 et 2018. Ces résultats ont été réalisés dans un contexte de resserrement de crédit sur le marché monétaire et financier et de la mise en œuvre des recommandations de Bales II et III, ce qui limitait les interventions des banques sur les titres publics.

Notes méthodologiques
Taux de couverture : montant total des soumissions divisé par le montant total des prévisions

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

Graphique 19 : Evolution du nombre des émissions de titres publics

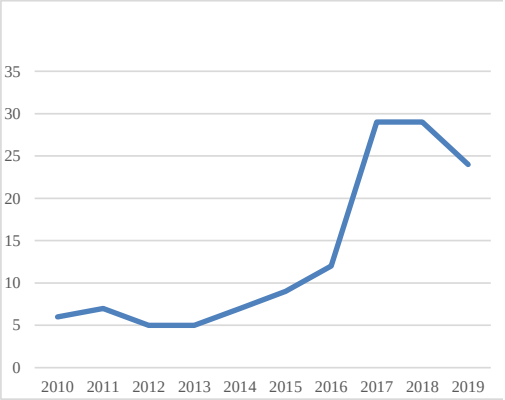

Graphique 20 : Evolution des montants mobilisés des titres publics par instrument en milliards de francs CFA

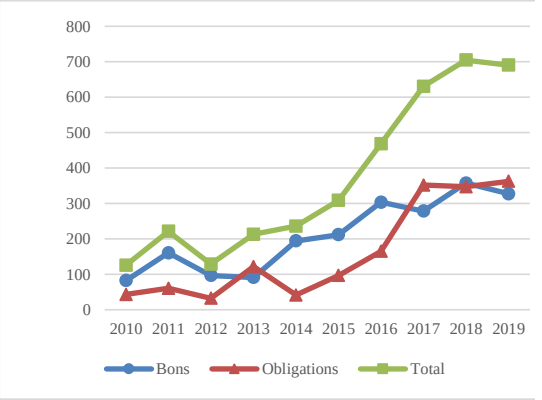

II.1.5. Financements extérieurs de l'Etat

Points saillants :

- *Prédominance des financements multilatéraux : 77,3%*
- *61,2% de dons en moyenne dans les financements extérieurs*

Commentaire général :

Les financements extérieurs (appuis projet et appuis programme) accordés au Burkina Faso en 2019 se chiffrent à 328,7 milliards de francs CFA dont 58,5% sont des appuis programmes.
Sur chaque 100 francs CFA reçus, 78,2 francs CFA proviennent des accords multilatéraux. Les financements multilatéraux sont à 69,0% sous forme de prêts en 2019.
Les prêts occupent 59,1% des financements extérieurs en 2019.
De 2010 à 2019, la part moyenne des appuis projets dans les financements extérieurs est de 56,2%, au-dessus de son niveau de 2019 de 14,7 points de pourcentage. La Part des appuis projets dans les financements extérieurs est plus faible en 2015 avec 40,9% et plus importante en 2017 avec 75,8%.
En 2019, la part des dons et prêts multilatéraux est de 78,2% contre une moyenne de 77,3% sur la période. Exception faite des années 2013 (+54,2%). Trois quarts des financements extérieurs sont des prêts et dons multilatéraux.
De 2010 à 2019, exception faite de 2010 (49,8%), 2016 (48,9%) et 2019 (40,9%), plus de la moitié des financements extérieurs sont sous forme de dons. La part des dons atteint 79,2% en 2014 et 83,2% en 2013.
De 2010 à 2019, les financements extérieurs sont en baisse. Ils passent de 399,5 milliards francs CFA à 328,7 milliards francs CFA entre les deux dates, soit une baisse de 17,7%.
Après 2012, les appuis programmes et les appuis projets évoluent en sens opposés.
Les prêts et dons bilatéraux baissent à partir de 2013 tandis que ceux multilatéraux sont à la hausse.
Les financements extérieurs sous forme de dons sont en baisse entre 2013 et 2019. Cette baisse atteint 58,6%.

Notes méthodologiques :
Les financements extérieurs sont repartis en appuis programmes et en appuis projets. Chaque composante est constituée de dons et prêts provenant des accords bilatéraux et/ou multilatéraux.
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

Tableau 8 : Financements extérieurs

Prêts et dons en 2019 en milliards de francs CFA	% Appuis programmes	% Prêts	% Prêts et dons multilatéraux	Variation 2019/2018		Variation 2019/2010	
				en milliards de francs CFA	en %	en milliards de francs CFA	en %
328,7	58,5	59,1	78,2	-31,4	-8,7	-70,8	-17,7

Graphique 21 : Evolution des financements extérieurs en milliards de francs CFA

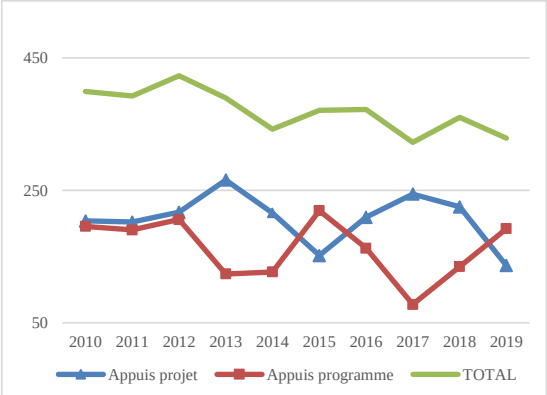

Graphique 22 : Structure des financements extérieurs par type d'appui (%)

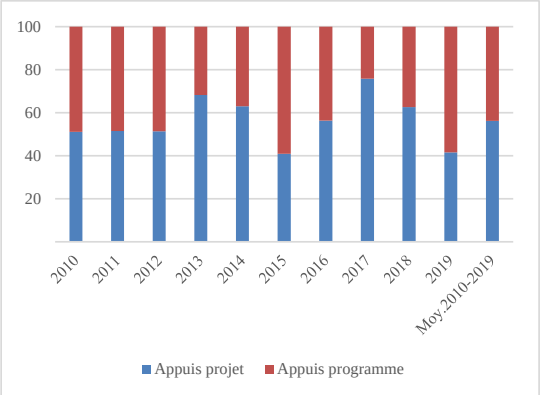

Graphique 23 : Evolution des prêts et dons par type de bailleur en milliards de francs CFA

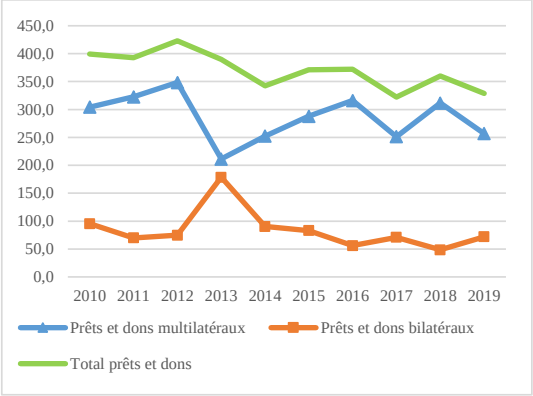

Graphique 24 : Structure des financements extérieurs par type de bailleur (%)

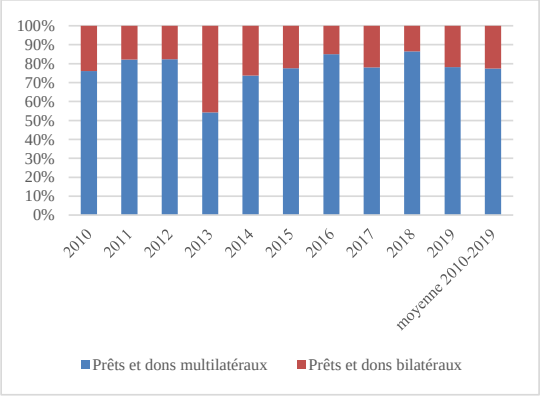

Graphique 25 : Evolution des dons et prêts par nature en milliards de francs CFA

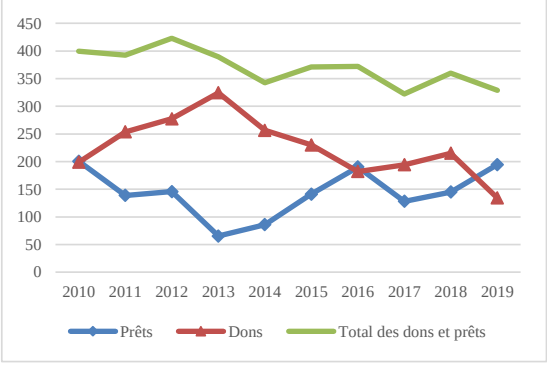

Graphique 26 : Structure des financements extérieurs par nature

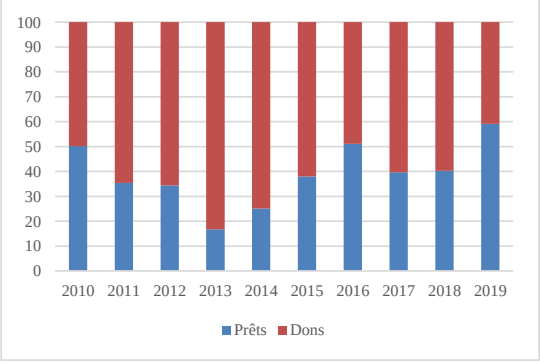

II.2. Gestion des deniers publics

II.2.1. Dépenses totales et prêts nets

Points saillants :

- *Hausse des recettes des régies sur la période de 14,5% en moyenne à partir de 2016*
- *Hausse continue des recettes de la DGTCP de 29,0% à partir de 2016*
- *Baisse des recettes des régies en 2011, 2014 et 2015*

Commentaire général :

Les dépenses totales et prêts nets ont une tendance haussière sur la période sous revue. De 2010 à 2013 et de 2016 à 2019, elles se sont accrues en moyenne respectivement de 15,3% et 11,5% l'an. Toutefois, en 2014 et 2015, les dépenses totales et prêts nets se sont contractées de 13,2% puis de 1,6%. Cette évolution est induite par les dépenses totales, le poste « prêts nets » étant marginal.

Sur la période considérée, l'évolution des dépenses totales est plus influencée par les dépenses en capital ; les dépenses courantes ayant une tendance linéaire.

Les dépenses courantes représentent en moyenne 60,4% des dépenses totales sur la période avec un minimum de 48,8% en 2013 et un maximum de 74,8% en 2019.

Les dépenses courantes croissent continuellement sur la période à un rythme moyen de 13,4% par an. Les salaires et les transferts courants représentent en moyenne 47,3% et 33,8% des dépenses courantes respectivement.

La hausse de 19,4% des dépenses courantes de 2019 est portée par les trois composantes sur quatre que sont : les transferts courants (+27,7%), les intérêts dus (+20,4%) et les salaires (+19,8%). Le poids des salaires se situe à 51,1% des dépenses courantes.

Les dépenses en capital ont une évolution pouvant être décomposée sur quatre intervalles : 2010-2013 ; 2014-2015 ; 2016-2017 et 2018-2019.

En effet, sur les intervalles 2010-2013 et 2016-2017, elles ont progressé en moyenne respectivement de 15,8% et de 28,8%. Sur les autres intervalles (2014-2015 et 2018-2019), les dépenses en capital se sont par contre contractées de 23,6% et de 18,2%.

Les investissements financés sur ressources propres atteignent en moyenne 63,3% des dépenses en capital sur les dix années considérées. En 2019, ils ont atteint 75,3% des dépenses en capital.

Notes méthodologiques :

Dépenses totales et prêts nets : Dépenses courantes {dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement, intérêts dus et transferts courants) +Dépenses en capital + prêts nets.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

Tableau 9 : Variation des dépenses courantes par nature économique

Période	Variation 2018/2017		Variation 2019/2018	
Nature de dépense	en milliards de francs CFA	en %	en milliards de francs CFA	en %
Salaires	87,1	14,1	139,3	19,8
Dépenses de fonctionnement	22,1	12,7	2,2	1,1
Intérêts dus	27,7	39,9	19,9	20,4
Transferts courants	-72,3	-15,8	106,8	27,7

Graphique 27 : Evolution des dépenses totales et prêts nets

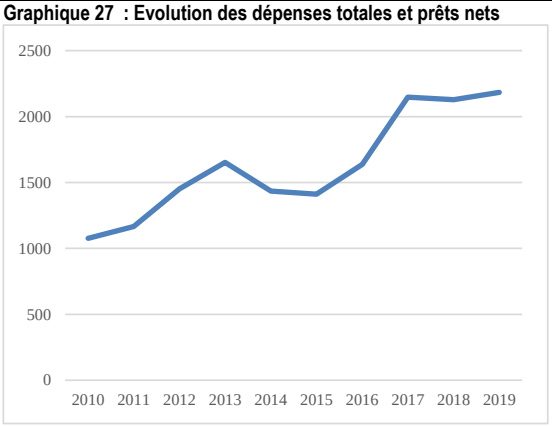

Graphique 28 : Evolution des dépenses totales

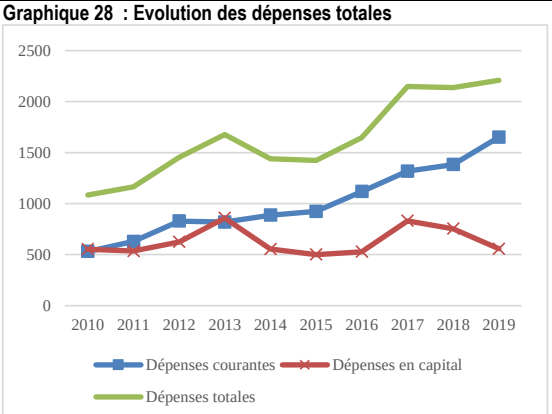

Graphique 29 : Evolution de la structure des dépenses totales

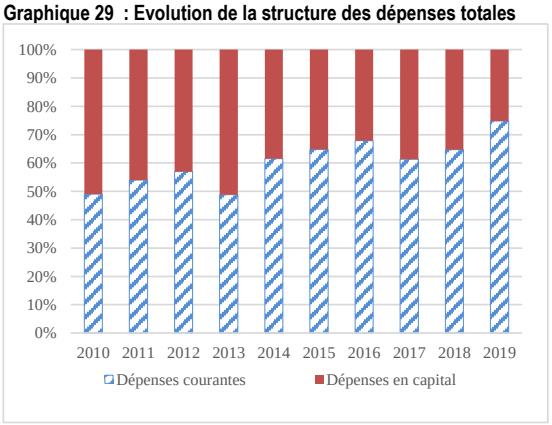

Graphique 30 : Evolution de la structure des dépenses courantes

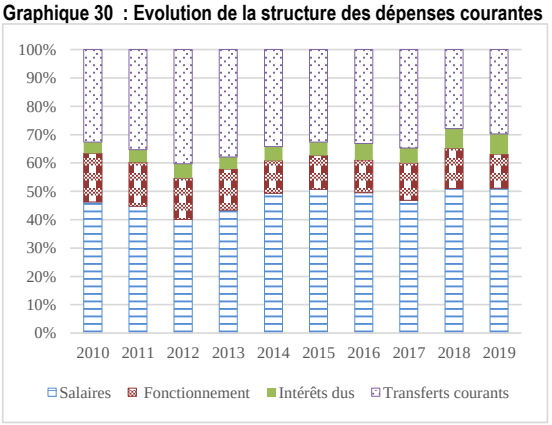

Graphique 31 : Evolution de la structure des dépenses en capital

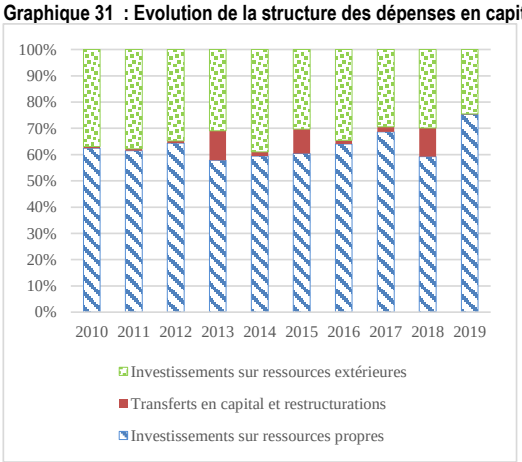

Graphique 32 : Structure des dépenses en capital en 2019

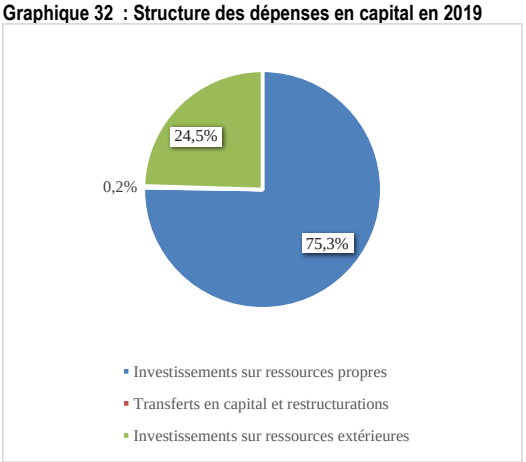

II.2.2. Evolution comparée des recettes et dons et des dépenses totales et prêts nets

Points saillants :

- *Depuis 2016, les dépenses courantes supérieures aux recettes fiscales*
- *Couverture des dépenses courantes par les recettes courantes sur la période avec un pic en 2013 de 136,4%*

Commentaire général :

Sur la période, les prêts nets ont une évolution erratique. En 2019, ils se sont établis à -23,8 milliards de francs CFA contre -10,1 milliards de francs CFA en 2018, traduisant plus de remboursement en 2019. En moyenne, ils se sont établis à -9,4 milliards de francs CFA sur la période, en lien avec des remboursements plus importants que les prêts contractés au cours des dix (10) dernières années.

De 2010 à 2013, les dépenses courantes, les dépenses en capital et les recettes fiscales se sont accrues.

En 2014 et 2015, les recettes fiscales et les dépenses en capital ont enregistré un retournement de tendance tandis que les dépenses courantes ont continué leur progression. La baisse des recettes fiscales et des dépenses en capital est imputable au contexte socio-politique marqué par l'insurrection populaire, la transition politique et le coup d'Etat manqué du 16 septembre 2015 entrainant un ralentissement de l'activité économique.

En 2016 et 2017, il est enregistré une reprise des dépenses en capital et des recettes fiscales consécutive au rebond de l'activité économique avec la normalisation de la vie politique. Particulièrement, l'année 2017 est marquée par une politique volontariste d'investissement inscrite dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Cette reprise a été atténuée par l'accroissement des dépenses courantes qui ont pris le pas sur les recettes fiscales.

Pour 2018 et 2019, les dépenses en capital ont enregistré un repli malgré une hausse des recettes fiscales. Ce repli s'explique essentiellement par une augmentation soutenue des dépenses courantes.

Sur la période sous revue, les dépenses totales et prêts nets sont restées supérieures aux recettes totales et dons, avec un taux de couverture moyen de 86,0%. En 2019, le taux de couverture est de 88,4%. Il se dégage un solde global base engagement de 252,5 milliards de francs CFA en 2019.

Sur la période sous revue, les recettes courantes ont couvert les dépenses courantes avec un taux de couverture moyen de 118,0%. En 2019, ce taux de couverture est de 108,9%. Le solde du compte courant correspondant à la différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes est resté positif au cours de la période 2010-2019. Il se dégage un solde courant moyen de 156,3 milliards de francs CFA contre 146,2 milliards de francs CFA en 2019.

Notes méthodologiques :

Prêts nets : Il s'agit des prêts (moins les recouvrements) effectués par l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de gestion générale du service public.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

Tableau 10 : Couverture des dépenses totales et prêts nets par les recettes totales

Couverture des dépenses totales et prêts nets par les recettes totales en 2019		Taux de couverture moyen des dépenses totales et prêts nets par les recettes totales	
en milliards de francs CFA	en (%)	en milliards de francs CFA	en %
-386,7	82,3	-463,9	71,5

Graphique 33: Evolution des prêts nets en milliards de francs CFA

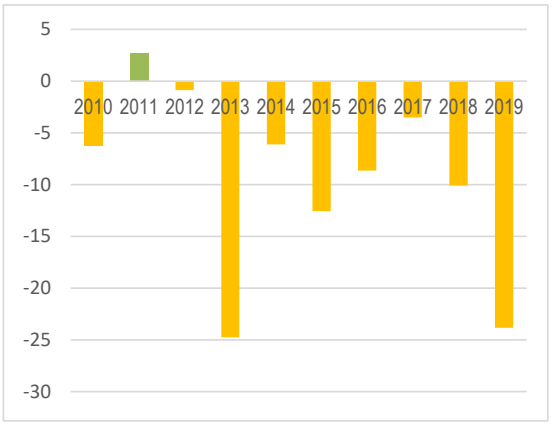

Graphique 34: Evolution des recettes fiscales, des dépenses courantes et des dépenses en capital en milliards de francs CFA

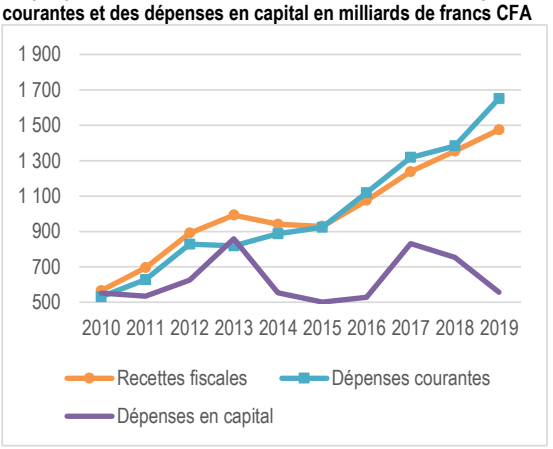

Graphique 35: Evolutions des recettes totales et dons et des dépenses et prêts nets en milliards de francs CFA

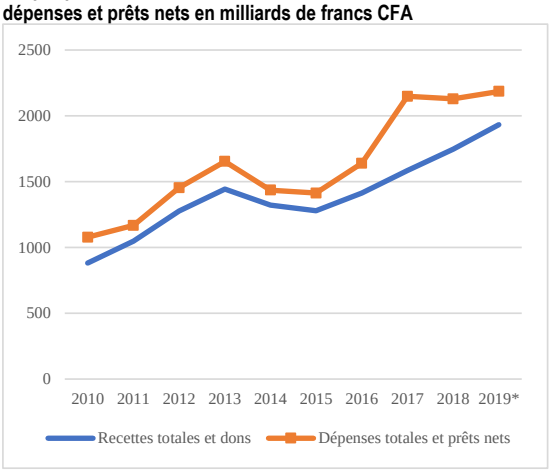

Graphique 36: Recettes courantes/dépenses totales et prêts nets

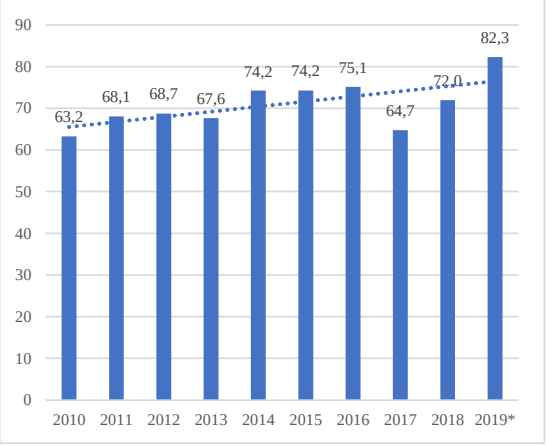

Graphique 37: Recettes courantes/ dépenses courantes

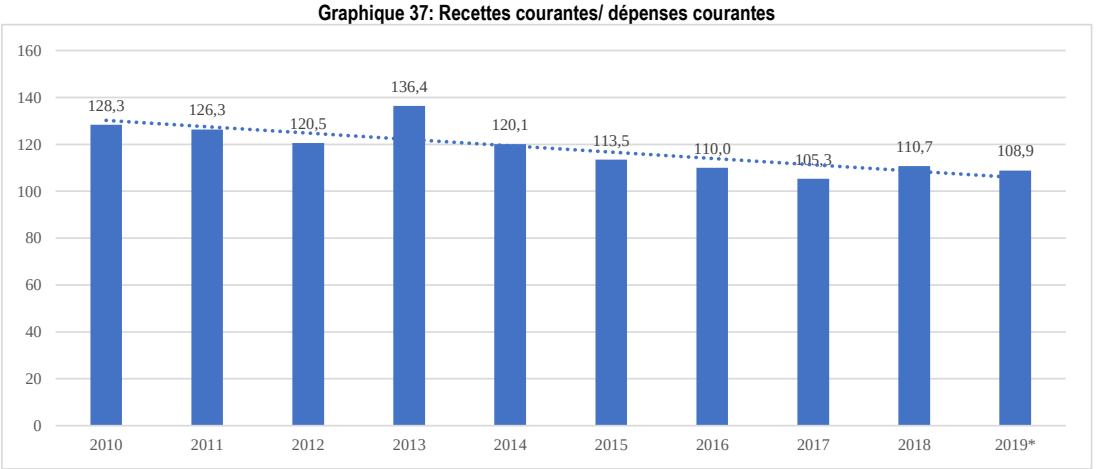

II.2.3. Dette publique

Points saillants :

- *Hausse de 13,0% l'an de l'encours de la dette publique*
- *Encours de la dette extérieure, 71,0% de l'encours total*

Commentaire général :

L'encours de la dette publique est en progression continue, passant de 1 324,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2010 à 3 967,5 milliards de francs CFA à fin décembre 2019, soit une augmentation moyenne de 13,0% par an.

A fin décembre 2019, l'encours de la dette publique a progressé de 17,9% comparativement à son niveau à fin décembre 2018, portée par ses deux composantes : intérieure (+22,1%) et extérieure (+14,6%). La dette extérieure représente 55,2% de l'encours de la dette en 2019.

L'encours de la dette extérieure a progressé à un rythme annuel de 7,7%, passant de 1 118,1 milliards de francs CFA à fin décembre 2010 à 2 188,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2019. Il représente en moyenne 71,0% de l'encours total de la dette. La dette extérieure se décompose en dette multilatérale et en dette bilatérale. Au cours de la période, il y a une forte prépondérance de la dette multilatérale (84,9%).

L'encours de la dette extérieure à fin décembre 2019 représente 55,2% de la dette publique constituée essentiellement de dette multilatérale (88,9%).

Entre 2010 et 2019, la composante intérieure de l'encours de la dette a progressé à un rythme annuel de 27,0% passant de 206,3 milliards de francs CFA à 1 779,0 milliards de francs CFA. Cette évolution est imputable principalement aux émissions de titres publics et à la prise en charge par l'Etat de la dette ou du passif de certaines entreprises publiques ou privées (rachat de créance, moins-values de la SONABHY...).

Le poids de la dette intérieure dans l'encours total de la dette progresse continuellement depuis 2010. De 15,6% en 2010, il atteint 44,8% en 2019.

L'encours de la dette intérieure a augmenté de 22,2% en 2019 comparativement à 2018. L'encours des titres publics s'élève à 1 505,3 milliards de francs CFA soit 84,6% de la dette intérieure en 2019.

Notes méthodologiques :

Encours de la dette publique : montant des décaissements non encore remboursé à une date donnée.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

Graphique 38 : Evolution de l'encours de la dette en milliards de francs CFA

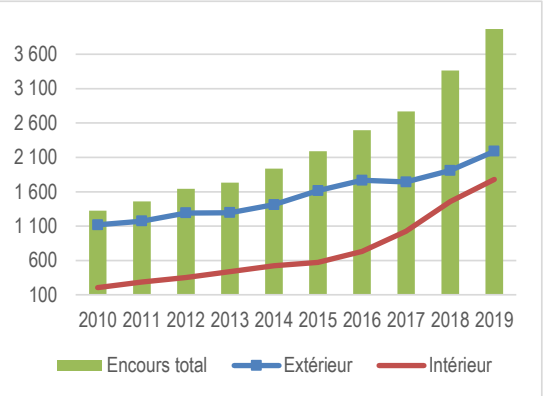

Graphique 39 : Structure de l'encours de la dette en 2019 en milliards de francs CFA

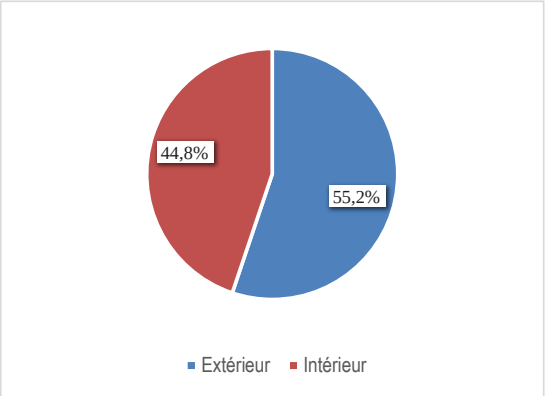

Graphique 40 : Evolution comparée de l'encours de la dette intérieure et des titres publics en milliards de francs CFA

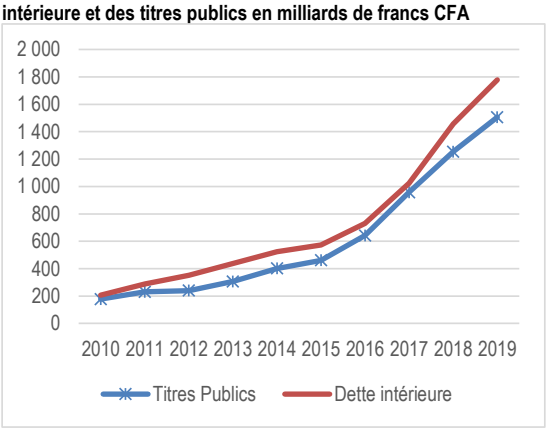

Graphique 41 : Structure de la dette extérieure en 2019

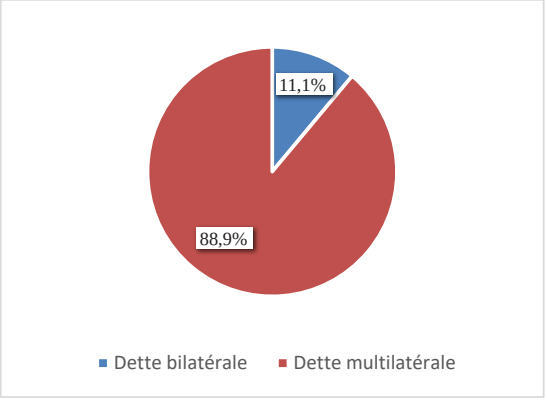

II.2.3. Dette publique

Points saillants :

- *Service de la dette publique : hausse de 20,0% par an.*
- *67,4% du service de la dette provient de la dette intérieure*

Commentaire général :

Le service de la dette est en hausse de 20,0% en moyenne annuelle sur la période. Il est passé de 66,7 milliards de francs CFA en 2010 à 345,1 milliards de francs CFA en 2019. Il est majoritairement dominé par sa composante intérieure qui représente 67,4% en moyenne. A fin décembre 2019, le poids du service de la dette intérieure atteint 76,7%.

Sur la période 2010-2019, le service de la dette extérieure a progressé à un rythme annuel de 13,6%, passant de 25,6 à 80,5 milliards de francs CFA. Cette évolution est liée à la fois au principal (+16,0%) et aux charges (+8,8%).

Au 31 décembre 2019, le service de la dette multilatérale représente 74,1% du service de la dette extérieure. Il se décompose en remboursement du principal pour 73,3% et en paiement d'intérêts pour 26,7%.

Le service de la dette intérieure, en passant de 41,1 milliards de francs CFA en 2010 à 264,6 milliards de francs CFA en 2019, a augmenté à un taux moyen annuel de 23,0%. Le taux d'accroissement moyen annuel des charges est de 27,7% et celui du principal de 21,1%.

Cette hausse du service de la dette intérieure est la résultante du recours de plus en plus accru ces dernières années au financement domestique, notamment aux titres publics.

En 2019, le service payé au titre de la dette intérieure représente 76,7% du service total de la dette. Ce service se décompose en remboursement du principal (63,9%) et en paiement d'intérêts pour 36,1%.

Les charges intérieures représentent 29,5% du service total de la dette tandis que le principal intérieur est de 49,0%.

Notes méthodologiques :

Service de la dette : montant des règlements effectués chaque année par l'Etat pour honorer ses engagements financiers.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

Graphique 42 : Evolution du service de la dette en milliards de francs CFA

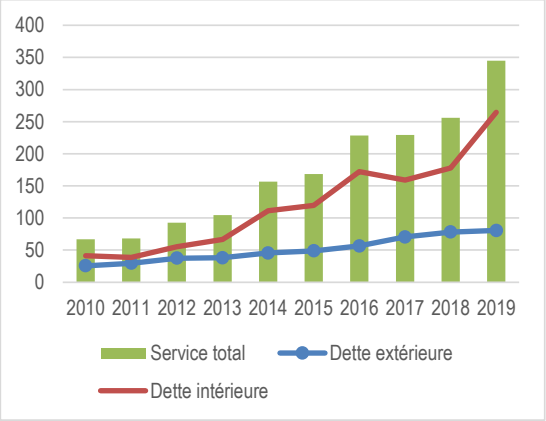

Graphique 43 : Structure du service de la dette extérieure par composante en 2019

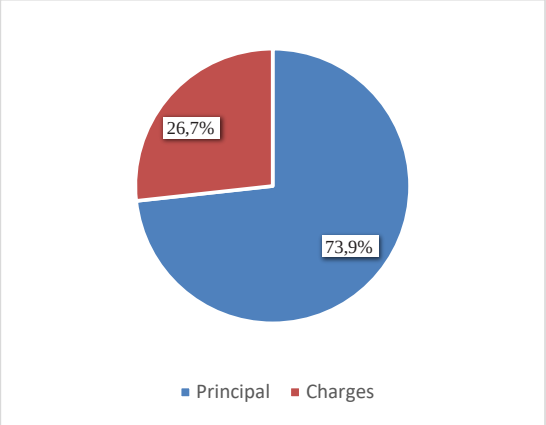

Graphique 44 : Structure du service de la dette extérieure par type en 2019

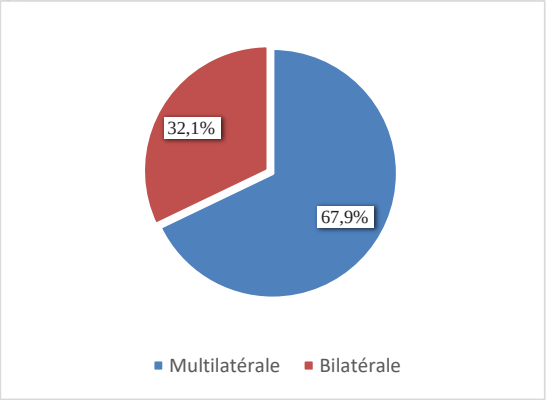

Graphique 45 : Structure du service de la dette intérieure en 2019

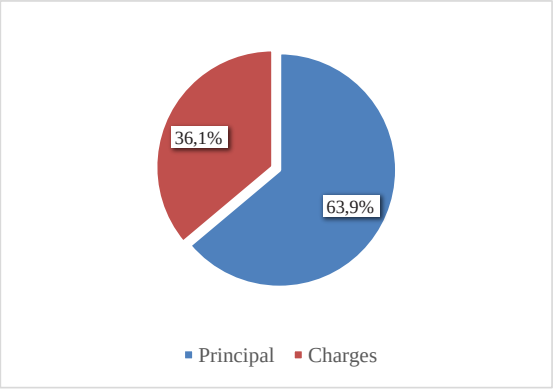

II.3. Soldes caractéristiques du TOFE et indicateurs de soutenabilité de la dette

Points saillants :

- *Solde courant stationnaire en 2019*
- *Amélioration du solde global (base engagement et base caisse) en 2019*
- *Respect des ratios de liquidité de la dette*

Commentaire général :

Le solde courant est excédentaire sur la période sous revue avec des fluctuations. En 2019, il stagne par rapport à 2018, en se situant à 146,2 milliards de francs CFA.
Le solde global base engagement est déficitaire sur la période traduisant la non couverture des dépenses totales et prêts nets par les recettes totales et dons. A fin décembre 2019, il s'est amélioré néanmoins de 86,2 milliards de francs CFA comparativement à 2018.
Le solde global base caisse est également déficitaire sur la période sous revue. Cette situation est imputable notamment au déficit enregistré au niveau du solde global base engagement. En 2019, le déficit global base caisse s'est amélioré de 180,3 milliards de francs CFA par rapport à 2018 pour s'établir à 298,0 milliards de francs CFA.
Le ratio du service de la dette extérieure sur les recettes totales hors dons et le ratio du service de la dette extérieure sur les exportations ont respecté les normes respectives de 18% et de 15% au maximum.

Notes méthodologiques
Solde global base engagement : différence entre les recettes totales et dons et les dépenses totales et prêts nets
Ratio de liquidité : mesure la capacité de l'Etat à honorer ses engagements extérieurs immédiats
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

Tableau 11 : Soldes caractéristiques du TOFE en milliards de francs CFA

Soldes caractéristiques	Montant en 2019	Variation absolue		
		2019/2018	2018/2017	2017/2016
Solde global (base engagement)	-295,5	86,2	181,2	-337,2
Solde global hors dons (base engagement)	-429,7	167,0	160,5	-349,4
Solde primaire	-176,2	98,1	168,9	-283,4
Solde de base	-293,2	78,4	141,2	-287,7
Solde courant	146,2	-1,3	77,0	-41,2
Solde primaire courant	29,1	-21,2	49,3	-45,3
Solde global base caisse	-298,0	180,3	9,8	-349,4
Solde global base caisse hors dons	-432,3	261,1	-11	-361,7

Graphique 46 : Evolution du solde global base engagement et du solde global base caisse en milliards de francs CFA

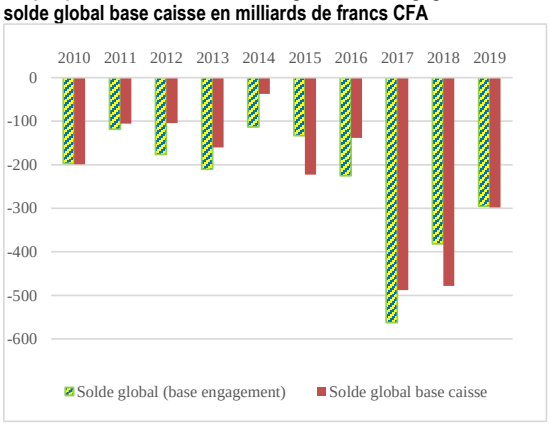

Graphique 47 : Evolution du solde courant en milliards de francs CFA

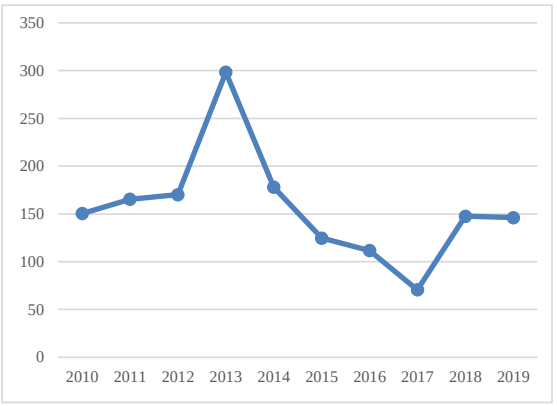

Graphique 48 : Respect du ratio Service de la dette extérieure/Exportation (<=15%)

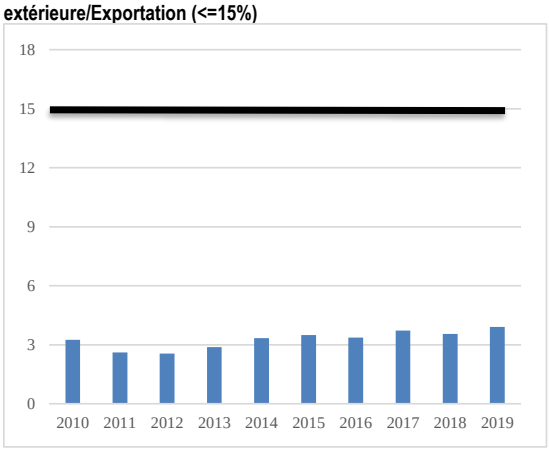

Graphique 49 : Respect du Ratio Service de la dette extérieure/Recette Totale hors dons (<=18%)

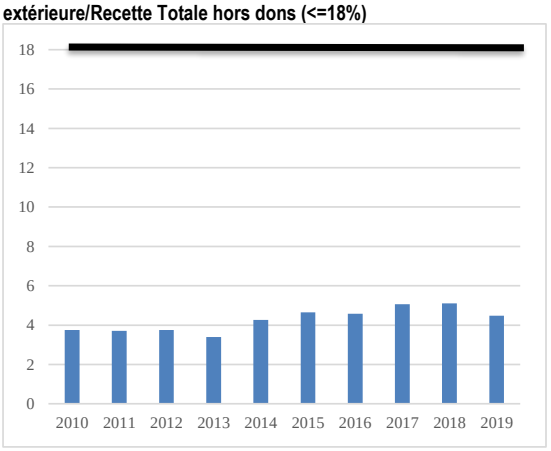

III. Critères de convergence (UEMOA et CEDEAO) et suivi du programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit du FMI

III.1. Critères de convergence (UEMOA et CEDEAO)

Points saillants :

- *Hausse du ratio masse salariale sur recettes fiscales de 5,2 points de pourcentage en 2019*
- *Respect de tous les critères de convergence de la CEDEAO en 2019*

Commentaire général :

Les critères de premier rang de l'UEMOA

Tous les trois critères sont respectés en 2019 par le Burkina Faso. Il s'agit du « Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal » du taux d'inflation annuel moyen et du ratio encours de la dette publique sur PIB nominal. En effet, le « Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal » s'établit à -3,0% pour une norme de -3% au minimum. S'agissant du taux d'inflation annuel moyen, il est de -3,2%, en conformité avec la norme communautaire de 3% au maximum. Quant au Ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal, il est de 47,9% pour une norme de 70% au maximum.

Les critères de second rang de l'UEMOA

En 2019, les deux critères à savoir le ratio masse salariale sur les recettes fiscales et le taux de pression fiscale ne sont pas respectés par le Burkina Faso. Ils sont respectivement à 57,3% et 17,5% pour une norme communautaire de 35% au maximum et de 20% au minimum.

Les critères de convergence de premier rang de la CEDEAO

Tous les quatre critères à savoir le ratio du déficit dons compris rapporté au PIB, le taux d'inflation en moyenne annuelle, le financement du déficit par la Banque Centrale et les réserves brutes en moins d'importation ont été respectés en 2019.

Les critères de convergence de second rang de la CEDEAO

Les deux critères (Ratio dette sur PIB et la variation du taux de change nominal) sont respectés. Particulièrement, la variation du taux de change nominal qui est à 5,%, conforme à la norme communautaire dont l'intervalle est de +/-10%.

Notes méthodologiques

Critères de premier rang : ce sont des indicateurs de performance permettant d'apprécier le degré de réalisation des objectifs de convergence. Le non-respect de ces critères entraine la formulation explicite de mesures de correction

Critères de second rang : ce sont des indicateurs destinés à faciliter le respect et la viabilité des critères de premier rang. Ils servent dans la formulation des recommandations de politiques économiques visant à assurer le respect des critères de premier rang.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

Tableau 12 : Performance du Burkina Faso en matière de convergence macroéconomique (UEMOA)

	Norme	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Critères de 1er rang											
Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal	≥-3%	-4,4	-2,3	-3,1	-3,6	-1,9	-2,2	-3,9	-7,9	-4,9	-3,0
Taux d'inflation annuel moyen (IHPC)	≤3%	-0,6	2,8	3,8	0,5	-0,3	1,0	-0,2	2,9	1,9	-3,2
Ratio de l'encours de la dette de l'Etat sur PIB nominal (en %)	≤70%	28,6	31,4	28,0	28,6	30,8	35,0	38,1	38,3	42,3	47,9
Critères de 2ème rang											
Masse salariale sur recettes fiscales (en %)	≤35%	43,5	40,5	37,3	35,8	46,5	50,4	51,6	49,9	52,1	57,3
Taux de pression fiscale (en %)	≥20%	12,7	13,7	15,6	16,8	15,4	15,1	16,7	17,4	17,2	17,5

Tableau 13 : Performance du Burkina Faso en matière de convergence macroéconomique (CEDEAO)

	Norme	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Critères de 1er rang											
Ratio du déficit budgétaire dons compris (base engagement) rapporté au Produit intérieur brut (PIB)	≤3%	4,4	2,3	3,1	3,6	1,9	2,2	3,9	7,9	4,9	3,0
Taux d'inflation en moyenne annuelle	≤10%	-0,6	2,8	3,8	0,5	-0,3	1,0	-0,2	2,9	1,9	-3,2
Financement du déficit budgétaire par la banque centrale	≤10% des recettes fiscales de l'année antérieure	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserves brutes en mois d'importation	≥ 3 mois d'importations	6,4	7,1	6,5	4,7	4,6	5,0	4,4	4,2	5,0	5,0
Critères de 2ème rang											
Ratio dette / PIB	**≤70%**	**28,6**	**31,4**	**28**	**28,6**	**30,8**	**35**	**38,1**	**38,3**	**46,6**	**47,9**
Variation du taux de change nominal	Maintenir stable (+/- 10%)	-3,9	1,4	-4,8	4,1	0,1	-9,3	0,5	2,1	5,0	5,0

III.2. Respect des critères du programme FEC

III.2.1. Respect des critères de performances ou de réalisations quantitatifs du suivi du programme FEC

Points saillants :

- *Respect du critère relatif à l'accumulation des arriérés de paiements extérieurs*

Commentaire général :

En 2019, sur les trois critères, deux sont évalués et respectent les normes des critères de performances ou de réalisation quantitatifs du suivi du programme FEC. Les données du troisième critère ne sont pas disponibles.

Au cours de la période sous revue, c'est en 2013 et 2018 que le critère de « plafond de financement net intérieur du gouvernement central » n'a pas été respecté. Durant ces deux dernières années, les réalisations du Burkina Faso ont été supérieures à la norme fixée dans le cadre du programme FEC respectivement de 78,9 milliards de francs CFA et de 131,6 milliards de francs CFA.

Pour le critère « plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement », de 2013 à 2018, c'est en 2018 qu'il n'a pas été respecté. En 2018, les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement dépassent la norme fixée dans le cadre du programme de 99,3 milliards de francs CFA.

En ce qui concerne l'« accumulation des arriérés de paiements extérieurs », de 2013 à 2019, le Burkina Faso a respecté ce critère durant les sept (7) années.

Notes méthodologiques :

Critères de performance ou de réalisation quantitatifs : ils servent de référence pour suivre l'évolution des variables macroéconomiques telles que les agrégats monétaires, les réserves internationales, les soldes budgétaires et les emprunts extérieurs, par rapport aux objectifs inscrits dans le programme du pays. Ils sont respectés lorsque la réalisation est inférieure ou égale à la norme fixée.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

Indication : les couleurs verte et rouge indiquent respectivement le respect et le non-respect du critère.

Graphique 50 : Plafond de financement net intérieur du gouvernement central

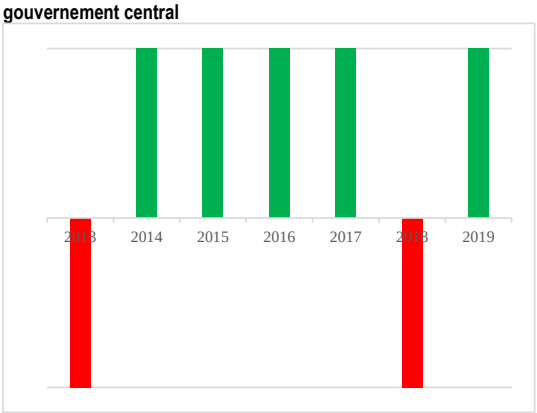

Graphique 51 : Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement

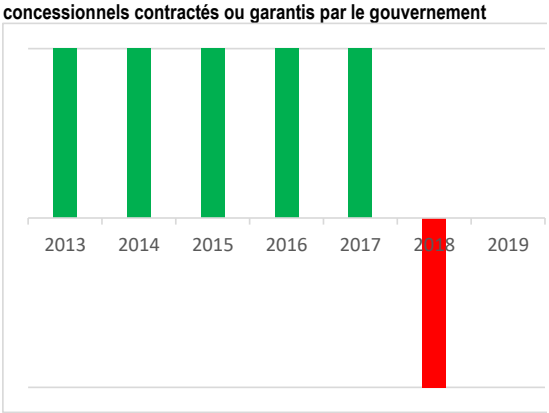

Graphique 52 : Accumulation des arriérés de paiements extérieurs

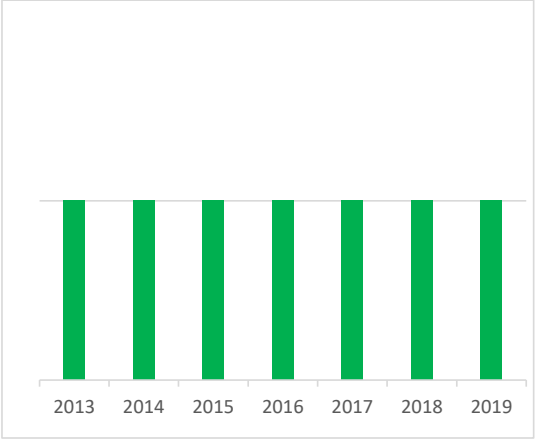

Graphique 53 : Ecart entre les normes et les réalisations

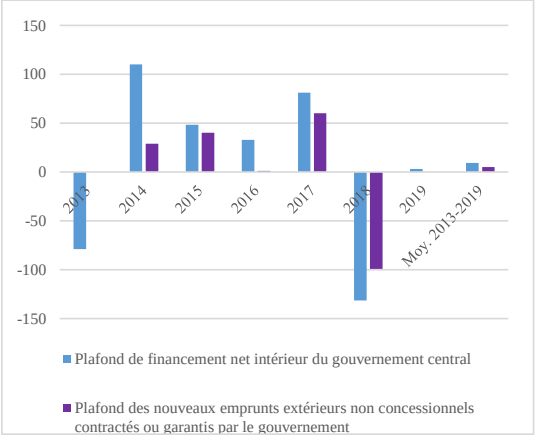

III.2.2. Respect des repères indicatifs du suivi du programme FEC en valeur

Points saillants :

- *Respect du critère relatif au plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs sur toute la période sous revue*
- *Respect du critère relatif au plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté, excepté 2014*

Commentaire général :

En 2019, tous les quatre critères relatifs aux repères indicatifs du suivi du programme FEC sont respectés par le Burkina Faso.
Concernant le critère « plafond du déficit global dons compris », il n'est pas respecté en 2013, 2016 et 2017. L'écart entre la norme et les réalisations durant les années où le critère n'est pas respecté est plus prononcé en 2013 et 2017. Cet écart est respectivement de 68,9 milliards de francs CFA et de 66,4 milliards de francs CFA.
Sur le « Plancher des recettes totales », il a été respecté en 2017 et 2019. Pour les autres années où il n'est pas respecté, l'écart entre la norme et la réalisation est plus énorme en 2013 avec une valeur de 327,8 milliards de francs CFA.
Quant au critère « plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté », il est respecté sur toute la période de 2013 à 2019, excepté 2014 où la réalisation est en deçà de la norme avec un écart de 48,8 milliards de francs CFA.
En ce qui concerne le « Plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs », il est respecté sur toute la période des sept ans.

Notes méthodologiques :
Repères indicatifs : ils aident à suivre l'application des réformes macroéconomiques essentielles dont dépend la réalisation des objectifs du programme et les progrès accomplis par rapport à ces repères sont évalués lors de revues du programme.
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

Indication : les couleurs verte et rouge indiquent respectivement le respect et le non-respect du critère.

Graphique 54 : Plafond du déficit global dons compris

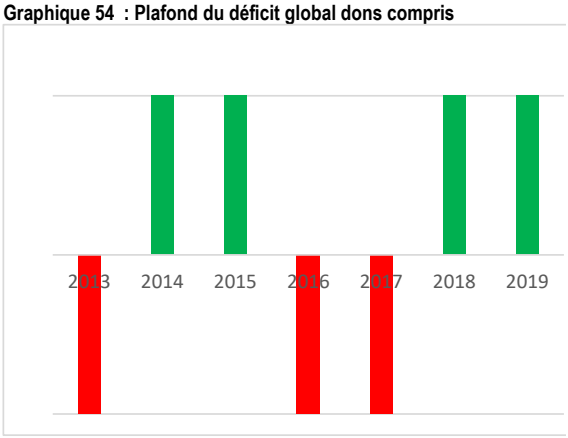

Graphique 55 : Plancher des recettes totales

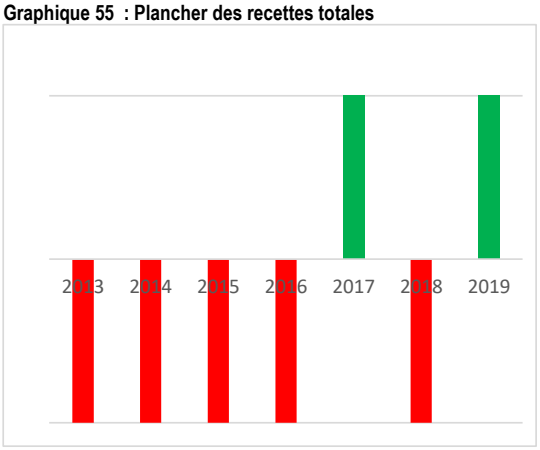

Graphique 56 : Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté

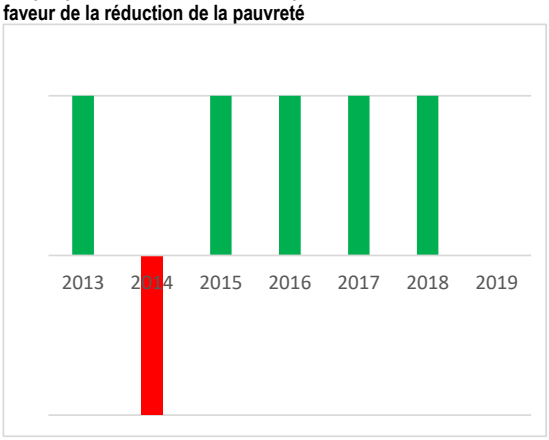

Graphique 57 : Plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs

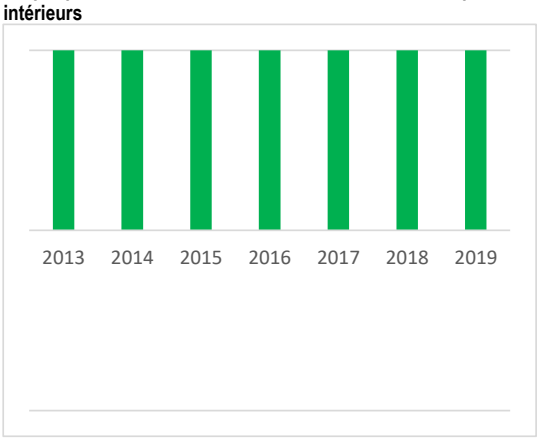

Graphique 58 : Ecart des réalisations par rapport aux normes

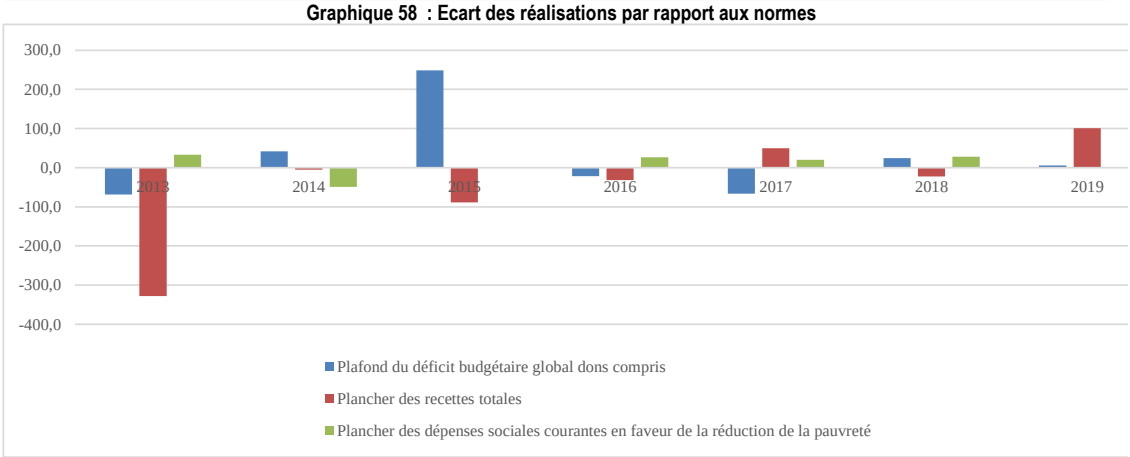

IV. Administration et supervision des structures et institutions financières et sauvegardes des intérêts de l'Etat

IV.1. Situation des assurances

Points saillants :

- *Croissance continue des primes d'assurances : + 11,1% par an*

Commentaire général :

En 2019, le marché des assurances a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 16,1% par rapport à l'exercice précédent et une progression moyenne annuelle de 11,1% entre 2010 et 2019. Le volume de l'épargne cumulée par le marché des assurances en 2019 est de 163,1 milliards de francs CFA contre 140,2 milliards de francs CFA en 2018, soit une hausse de 16,3%. L'épargne ainsi collectée a été recyclée dans les placements admis en couverture des engagements réglementés. La valeur estimée des placements est de 195,9 milliards de francs CFA en 2019 contre 157,6 milliards de francs CFA en 2018.

La marge de solvabilité globale du marché a été suffisante au cours de l'exercice 2019 avec un taux de 512,9%, soit 5 fois la marge minimale. Cet indicateur montre que le Burkina Faso dispose d'un marché des assurances ayant une capacité financière suffisante pour faire face aux engagements pris auprès des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances.
Les primes d'assurances se sont établies en 2019 à 94,9 milliards de francs CFA contre 81,7 milliards de francs CFA en 2018, en progression de 16,1%. Cette hausse des primes est continue depuis 2010 ; elle a une variation annuelle moyenne de 11,1%.
Le taux de sinistre sur prime pour le marché dommages est de 41,3% en 2019 contre 39,3% en 2018, la sinistralité reste largement inférieure à la norme communautaire de 65% de la zone CIMA. Les indemnisations des sinistres progressent continuellement sur cette période. En effet, les prestations de sinistres ont atteint 38,3 milliards en 2019 contre 14,1 milliards en 2010. Le rythme de progression annuelle entre 2019 et 2010 est de 11,8%.
Les commissions servies aux intermédiaires après la baisse de 2010 à 2011 ; elles sont restées en hausse sur la période 2011 à 2019.

Les commissions servies aux intermédiaires ont été de 10,1 milliards de francs CFA en 2019 contre 9,1 milliards de francs CFA en 2018, soit une hausse de 10,9%.
Le taux de commissions du marché est de 10,7%. Ce taux est toujours inférieur au taux réglementaire de 20% des primes émises de 2010 à 2019 en conformité avec la norme.

Notes méthodologiques :
Taux de sinistre sur prime ou sinistralité : C'est la part que représente la charge des sinistres dans les primes de l'exercice.
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

Graphique 59 : Taux de croissance de primes par année (%)

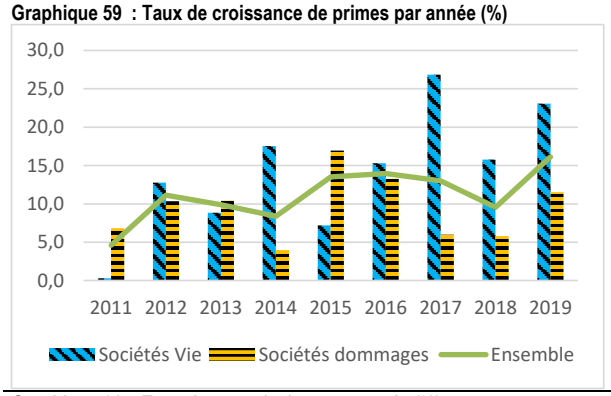

Graphique 60 : Taux de sinistres sur prime par année (%)

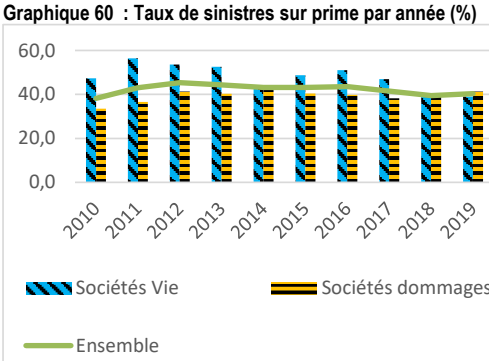

Graphique 61 : Taux de commissions par année (%)

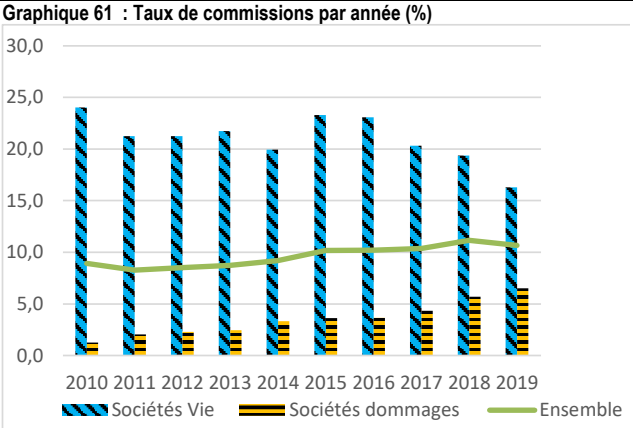

Graphique 62 : Taux de frais généraux par année (%)

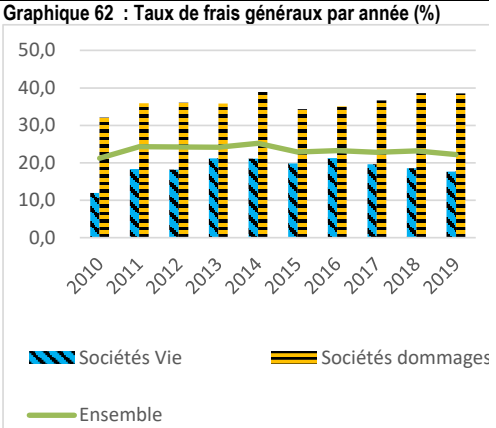

Graphique 63 : Evolution des primes d'assurances

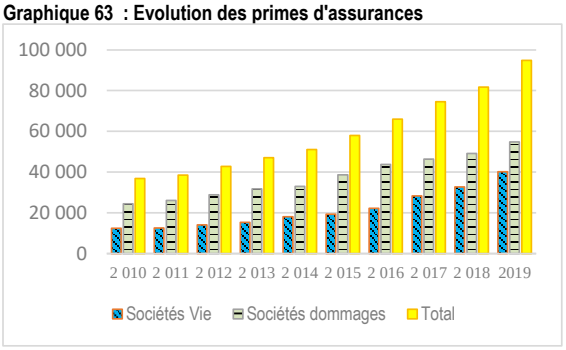

Graphique 64 : Evolution des prestations de sinistres

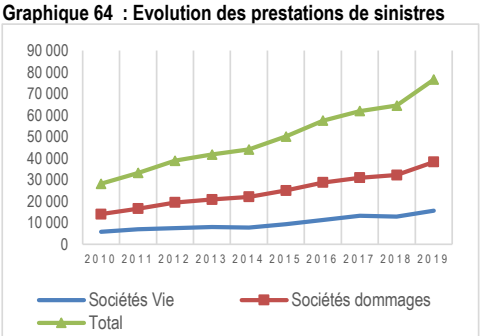

Graphique 65 : Evolution des commissions

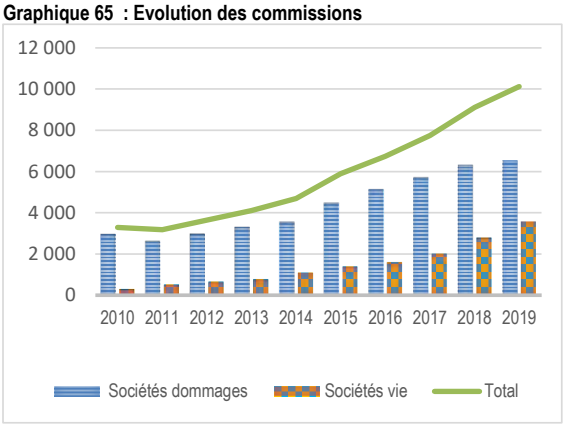

Graphique 66 : Evolution des arriérés des primes

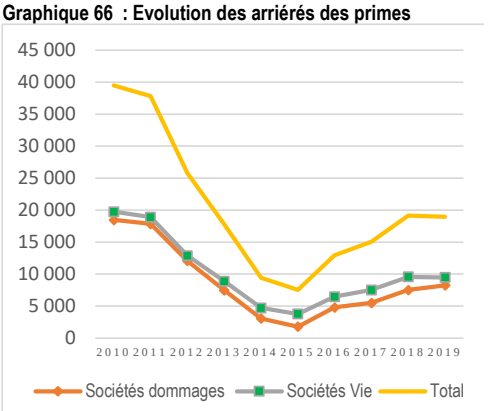

IV.2. Situation des assurances

Points saillants :

- *Marge de solvabilité solide*
- *Hausse des arriérés de primes sur les dernières années*

Commentaire général :

Les frais généraux ont varié en moyenne de 11,6% par an. Les frais généraux augmentent de façon continue depuis 2010 et sont passés de 7,8 milliards en 2010 à 21,1 milliards en 2019. Le taux de croissance annuelle des frais généraux sur la période est resté depuis 2010 inférieur à la norme communautaire CIMA qui est de 35%. Les frais généraux sont de 22,2% des primes émises nettes en 2019 contre 23,2% en 2018.

Les arriérés des sociétés d'assurances ont baissé de 2011 à 2015, date de l'application de l'article 13 du code des assurances. A partir de 2016, les arriérés ont augmenté passant de 6,5 milliards de francs CFA à 9,6 milliards en 2018 avant de connaître une légère baisse en 2019. Le stock des arriérés de primes du marché des assurances s'élève à 9,5 milliards de francs CFA en 2019 contre 19,7 milliards de francs CFA en 2010, soit une baisse moyenne annuelle de 7,8% sous la période sous revue.

Depuis 2011, les engagements réglementés progressent d'année après année. La variation annuelle moyenne des engagements réglementés du marché des assurances est de 13,3%. Les engagements réglementés s'établissent en 2019 à 163,1 milliards contre 140,2 milliards en 2018 et 53,0 milliards de francs CFA en 2010. Sa variation annuelle de 2018 à 2019 est de 16,3%.

Le montant des placements s'élève à 195,9 milliards de francs CFA en 2019, contre 157,6 milliards de francs CFA en 2018, soit une hausse de 24,3%. La variation annuelle moyenne de 2010 à 2019 est de 14,2%.

Le taux de couverture des engagements est toujours supérieur à 100%. La couverture des engagements réglementés est de 120,1% en 2019 contre 111,7% en 2010.
Pour l'exercice 2019, la marge disponible agrégée s'élève à 72,1 milliards de francs CFA contre 52,8 milliards de francs CFA en 2018, soit un taux de progression de 36,4%. Cette marge disponible est suffisante au plan réglementaire car elle représente cinq fois la marge minimale exigée.

Notes méthodologiques
Arriérés : Ce sont les créances sur les assurés et les agents d'assurances.
Article 13 : « la prise d'effet du contrat est subordonnée au paiement de la prime par le souscripteur. Il est interdit aux entreprises d'assurance, …, de souscrire un contrat d'assurance dont la prime n'a pas été payée… »
Les engagements réglementés représentent l'épargne constituée par les sociétés d'assurances pour couvrir les engagements pris auprès des assurés.
La marge de solvabilité agrégée donne une idée de la solidité financière du marché.
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

Graphique 67 : Les engagements réglementés de 2010 à 2018 en millions de francs CFA

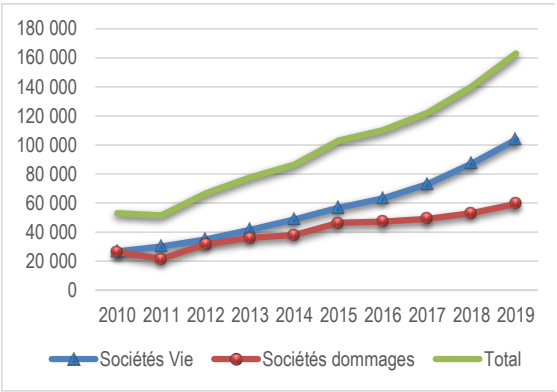

Graphique 68 : Le taux de couverture des engagements réglementés de 2010 à 2018 (%)

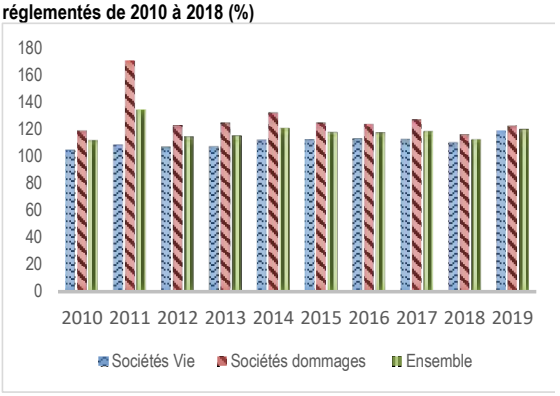

Graphique 69 : Les placements des sociétés d'assurances de 2010 à 2018 en millions de francs CFA

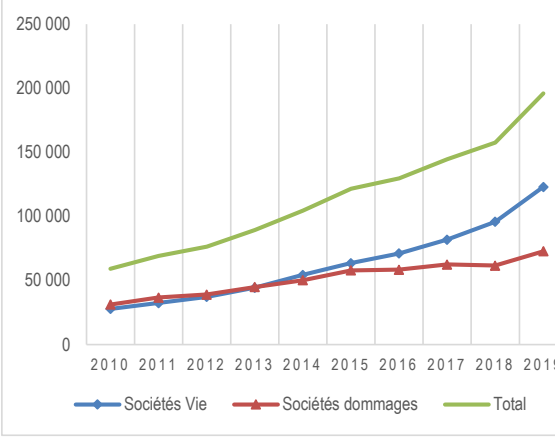

Graphique 70 : La marge de solvabilité de 2010 à 2018 en millions de francs CFA

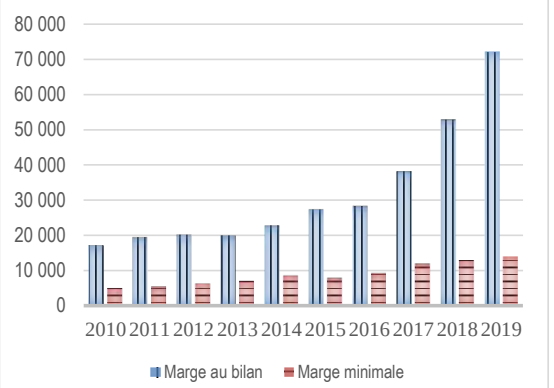

IV.3. Indicateurs des Systèmes financiers décentralisés

Points saillants :

- *Baisse du nombre des SFD entre 2013 et 2018 de 16,2%*
- *Baisse de 29,0% du nombre de membres/clients en 2019*
- *Hausse de 77,3% des crédits en souffrance de 2013 à 2019*

Commentaire général :

Sur la période 2013-2018, le nombre de SFD est passé de 154 à 129 soit une baisse de 2,5% l'an. Cette baisse a surtout été induite par les actions d'assainissement du secteur conduisant à la liquidation des structures mutualistes défaillantes d'une part et à la fusion de certains SFD en réseau d'autre part. Par contre, de 2018 à 2019, le nombre de SFD a connu une hausse de 2,3%.
Le nombre de membres a baissé de 29,0% entre 2018 et 2019 passant respectivement de 1 998 287 à 1 419 136. Cette baisse s'explique par la fermeture des comptes inactifs au niveau du Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB). Par ailleurs, sur la période 2013-2018, une augmentation moyenne de 5,9% est constatée par an. En 2019, plus de la moitié des membres des SFD sont des hommes (52,7%) suivis des femmes (32,0%) et des personnes morales (15,3%).
L'encours de l'épargne a augmenté de façon continue sur la période sous revue avec une variation annuelle moyenne de 7,9%. Le montant des dépôts est passé de 158,8 milliards de francs CFA en 2013 à 251,1 milliards de francs CFA en 2019. Cette situation traduit la confiance des membres envers les structures de microfinance.

L'encours de crédit a connu une hausse annuelle moyenne de 16,8%, passant de 103,4 milliards de francs CFA en 2013 à 225,3 milliards de francs CFA en 2018. Par contre, son niveau a baissé en 2019 comparativement à 2018. Il est passé de 225,3 milliards de francs CFA en 2018 à 200,3 milliards de francs CFA en 2019, soit une régression de 11,1%. En 2018, l'encours de crédit excède celui des dépôts, ce qui signifie que certains SFD ont financé le crédit à travers des ressources autres que l'épargne collectée auprès de leurs membres ou clients.
Au cours de la période 2013-2019, les SFD ont rencontré des difficultés dans le recouvrement des crédits accordés. Les créances en souffrance ont augmenté de 2013 à 2019, passant de 5,1 milliards de francs CFA à 9,0 milliards de francs CFA soit une croissance de 10,0% en moyenne par an.
Le niveau de contrôle sur place effectué sur la période est inférieur au niveau général souhaité conformément à la stratégie nationale d'inclusion financière. En 2019, 20 structures ont été contrôlées pour 44 programmées. Cette situation est due essentiellement à l'insécurité et à l'insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles mises à la disposition de la direction de contrôle.

Notes méthodologiques
Système Financier Décentralisé : institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la loi N°023-2009 à fournir ces prestations.
Crédit en souffrance : les créances dont au moins une échéance est restée impayée.
Sources statistiques : DGTCP/Annuaire statistique 2019

Tableau 14 : Nombre de SFP de 2013 à 2019

Nature	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2017-2018	Variation 2018-2019	Variation annuelle moyenne 2013-2019
IMCEC	133	132	120	113	113	106	103	**-6,2%**	**-2,8%**	**-4,2%**
Associations	14	14	9	11	10	11	11	**10,0%**	**0,0%**	**-3,9%**
Sociétés	7	7	6	9	11	12	18	**9,1%**	**50,0%**	**17,0%**
Total	**154**	**153**	**135**	**133**	**134**	**129**	**132**	**-3,7%**	**2,3%**	-2,5%

Tableau 15 : Situation des créances en souffrance de 2013 à 2019

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2017-2018	Variation 2018-2019	Variation annuelle moyenne 2013-2019
Créances en souffrance en milliards de francs CFA	5,1	5,8	6,5	6,5	7,2	7,7	9,0	**6,61%**	**16,30%**	**10,01%**
Taux de créance en souffrance (%) Norme <= 5%	4,9	4,8	5,1	4,5	4,3	3,4	4,5			

Graphique 71 : Evolution du nombre de membres/clients des SFD de 2013 à 2019

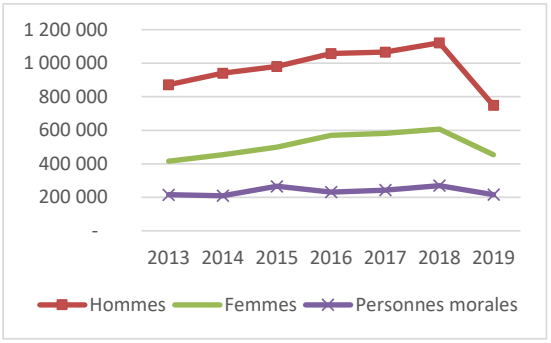

Graphique 72 : Evolution de l'encours crédits/encours dépôts des SFD de 2013 à2019

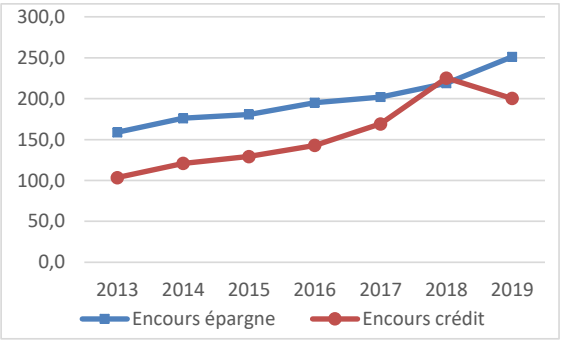

Graphique 73 : Evolution du nombre de mission réalisé par la DSC-SFD de 2013 à 2019

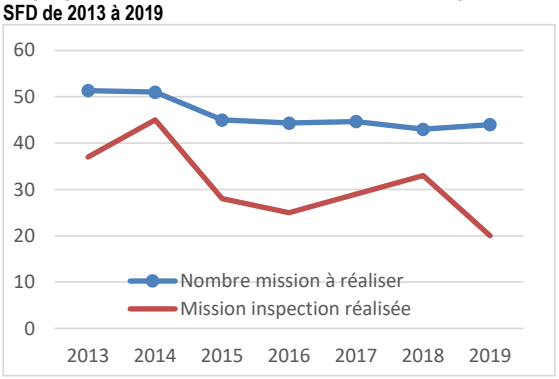

Graphique 74 : Répartition des membres suivant le genre en 2019

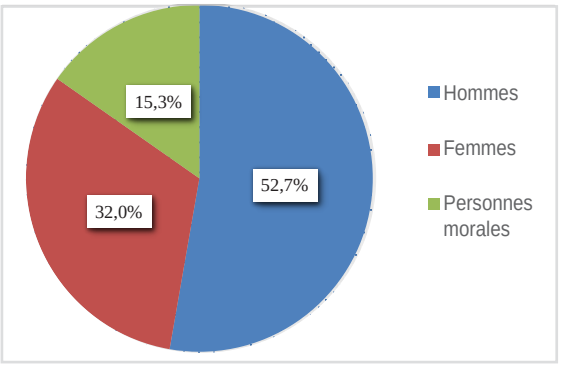

Dans les statistiques des SFD, le genre se compose des hommes, des femmes et des personnes morales

IV.4. Fonds nationaux

Points saillants :

- *Hausse des Recettes et des dépenses des fonds d'Etat*
- *Hausse sensible de la subvention de l'Etat aux fonds nationaux en 2017 et 2018*
- *Réduction des impayés des FNF en 2019*

Commentaire général :

Entre 2015 et 2016, les recettes des FN ont baissé de 12,2% passant de 40,5 milliards de francs CFA à 35,5 milliards de francs CFA. Cette baisse est occasionnée par celle constatée au niveau du Fonds burkinabè de développement économique et social (53,4%). Par contre sur la période 2016-2019, les recettes des fonds nationaux ont augmenté de façon continue. Elles sont passées de 35,5 milliards de francs CFA en 2016 à 210,8 milliards de francs CFA en 2019, soit une augmentation moyenne de 81,2% par an. Cette augmentation importante est surtout induite par la prise en compte des données des fonds n'ayant pas pu présenter leurs états financiers au cours des années antérieures.

Par nature de recette, les subventions autres que celles de l'Etat ont contribué plus aux recettes totales des Fonds nationaux en 2015 et 2016 (respectivement 45,8% et 34,0%). Les subventions de l'Etat sont les plus prononcées en 2017 et 2018 (respectivement 35,6% et 29,0%). En 2019, ce sont les emprunts qui ont le plus contribué (35,1%).

Les dépenses ont évolué dans le même sens que les recettes. En effet, elles ont connu une augmentation annuelle moyenne de 34,6%. Toutefois, entre 2015 et 2016, une baisse de 15,4% a été constatée. Cette baisse est provoquée par celle des Fonds nationaux de financement (24,0%).

Par nature des dépenses, ce sont les charges de fonctionnement qui ont connu la plus forte croissance annuelle moyenne (+70,3%) alors que les dépenses d'investissement ont baissé en moyenne de 1,7% par an sur la période. L'augmentation des dépenses au cours de la période a été induite par la prise en compte des données du Fonds spécial routier du Burkina (FSR-B) en 2017.

Les FN ne sont pas en mesure de couvrir leurs charges de fonctionnement à partir de leurs recettes propres sur la période sous revue sauf 2015 où les FNF ont globalement couvert leurs dépenses de fonctionnement à partir de leur recette propre (109,0%). Cette situation a été favorisée par les ratios d'autofinancement du FBDES (794,7%) et du FAARF (122,6%). Quant aux Fonds d'Etat (FE), aucun n'a respecté cette norme sur la période.

Entre 2015 et 2018, les impayés des FNF ont progressé de 95,30%, passant de 2,8 milliards de francs CFA à 20,7 milliards de francs CFA. En 2019, les impayés ont diminué de 10,9% et se sont établis à 18,4 milliards de francs CFA. Cette baisse est induite par la réduction des impayés du Fonds d'appui à la promotion de l'emploi.

Notes méthodologiques

Fonds nationaux de financement (FNF) : ils constituent une composante des Fonds Nationaux (FN) dont l'objet principal est de faire du crédit pour le financement des activités de développement à la base

Fonds d'Etat (FE) : ils constituent une composante des Fonds Nationaux (FN). Ils ont pour objet le financement sans contrepartie des activités s'inscrivant dans leur champ de compétence.

Ratio d'autofinancement : il est obtenu par le rapport "recettes propres recouvrées sur dépenses de fonctionnement". Ce ratio permet de déterminer le taux d'autonomie financière.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

Tableau 16 : Part des natures des recettes dans les recettes totales de 2015 à 2019 (%)

Nature des recettes	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes Propres Générées (RPG)	7,2	10,8	8,6	7,9	5,2
Subvention de l'Etat	8,3	8,4	35,6	29,0	10,1
Autres Subventions	45,8	34,0	14,7	6,4	14,4
Emprunts	2,1	2,1	2,1	26,6	35,1
Recouvrement des prêts (en principal)	23,4	30,0	11,2	8,2	6,9
Dépôts de garanties reçus	2,0	2,6	0,9	0,6	0,5
Fonds de dotation	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
Ressources affectées	0,0	0,0	0,0	0,1	1,1
Cession d'éléments d'actifs	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0
Résultat (n-1)	11,3	12,0	26,8	20,6	26,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Graphique 75 : Evolution des recettes des Fonds Nationaux entre 2015 et 2019 en milliards de francs CFA

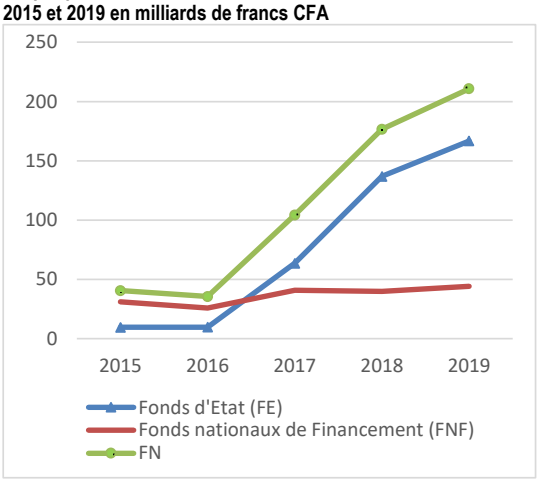

Graphique 76 : Evolution des dépenses des Fonds Nationaux entre 2015 et 2019 (%)

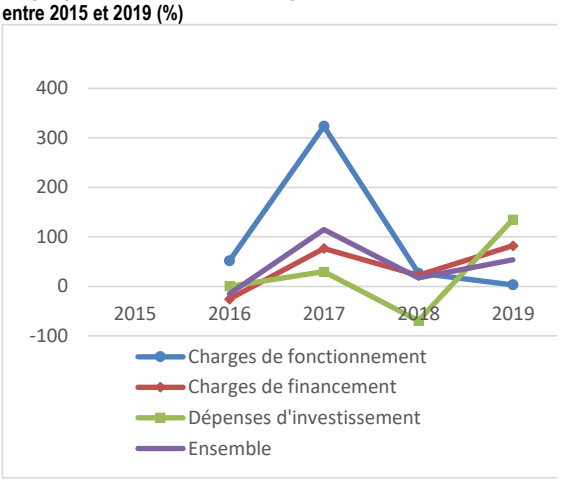

Graphique 77 : Taux d'autofinancement des Fonds Nationaux entre 2015 et 2019 (%)

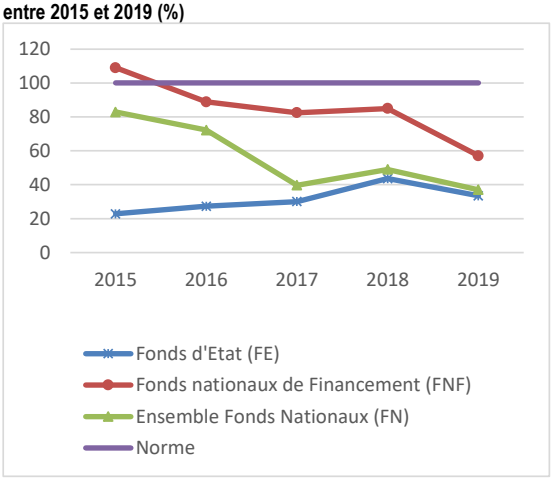

Graphique 78 : Evolution des impayés des FNF entre 2015-2019 en milliards de francs CFA

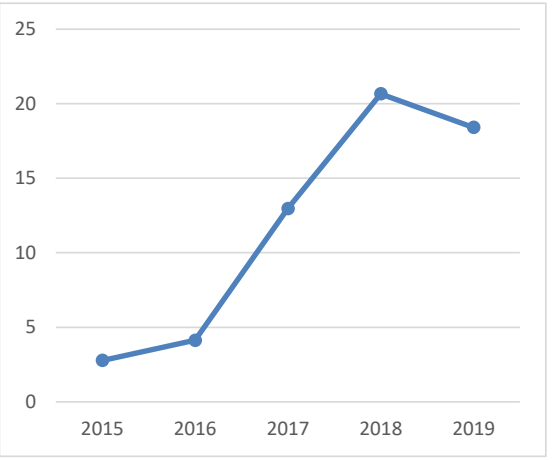

IV.5. Etablissements Publics de l'Etat

Points saillants :

- *Hausse du nombre des EPE de 44,8% entre 2010 et 2019*
- *Prédominance de la subvention de l'Etat dans les recettes des EPE : 56,0% en moyenne*
- *Non-respect de la norme d'autofinancement pour 43,3% des EPE entre 2017 et 2019*

Commentaire général :

De 2010 à 2019, le nombre des EPE est passé de 67 à 97, soit un taux d'accroissement global de 44,8%. Cette hausse est accentuée à partir de 2016, en lien avec l'augmentation du nombre d'EPE du secteur de l'Education, de l'enseignement et de la formation professionnelle (trois quart des nouveaux EPE).

En 2019, la subvention de l'Etat a connu une hausse de 8,6% par rapport à 2018. Elle a fortement augmenté entre 2014 et 2015 (+48,4%), en lien avec le nombre croissant des EPE et l'augmentation des besoins de réalisation d'investissements des EPE nouvellement créés.

La prédominance de la subvention de l'Etat dans les recettes totales des EPE, est en croissance progressive. Cette croissance s'est observée de 2016 à 2019 à cause d'une part de l'importance du nombre d'EPE créé au cours de la période et d'autre part du fait que les recettes propres générées par les EPE sont quasi-stationnaires. La forte dépendance des EPE est plus prononcée dans le sous-secteur de l'Education car les écoles de formation professionnelle font face à la concurrence du privé d'où la baisse de leurs recettes propres. Cependant, dans le secteur prestation de services, plus de la moitié des EPE ont un taux d'autofinancement supérieur ou égal à 50%. Parmi ceux-ci, trois ont un taux d'autofinancement supérieur à 100%.

En 2019, 46,7% des EPE ne respectent pas la norme d'autofinancement de 20% dont 71,4% sont du secteur de l'Education. Ce taux était de 30,3% en 2016 soit une détérioration de 16,4 points de pourcentage.

Pour pallier cette croissance de la subvention de l'Etat et garantir un fonctionnement optimal des EPE, un processus de rationalisation par la réduction du nombre des EPE a été entamé conformément aux recommandations de la 20ème Assemblée générale des EPE (AG/EPE) de 2019.

Notes méthodologiques :

Taux d'autofinancement : Rapport entre les recettes propres et les dépenses de fonctionnement après déduction des présalaires et pécules des élèves fonctionnaires.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2019

Graphique 79 : Evolution du nombre des EPE dont celui du secteur Education, enseignement et formation professionnelle

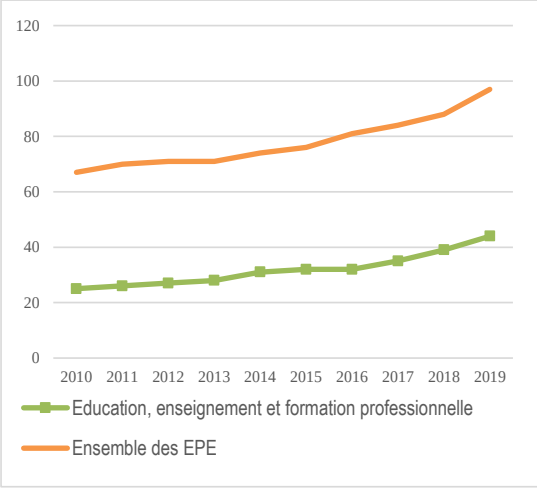

Graphique 80 : Evolution des recettes des EPE dont la subvention de l'Etat en milliards de francs CFA

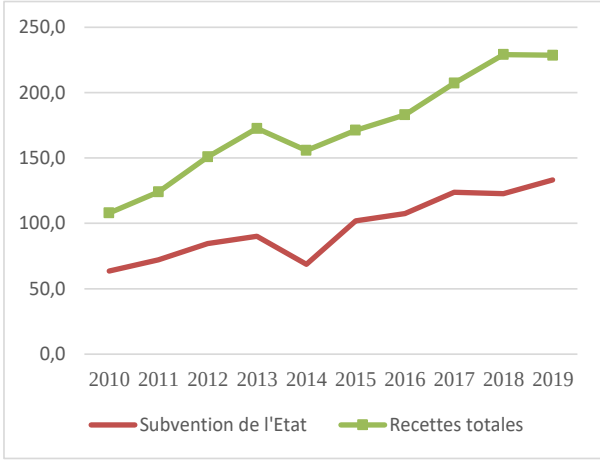

Graphique 81 : Situation des recettes des EPE en milliards de francs CFA

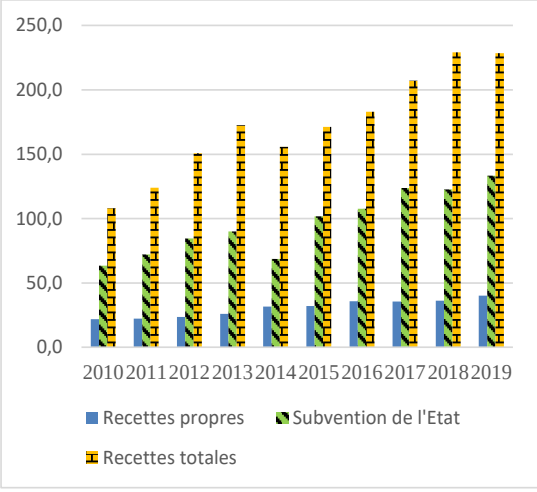

Graphique 82 : Part de la subvention de l'Etat dans le total des recettes (%)

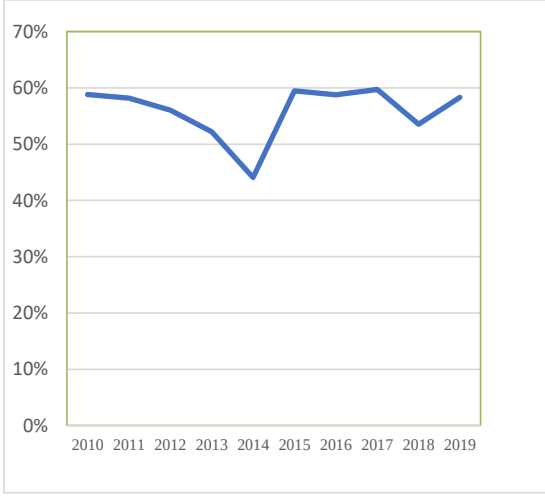

Graphique 83 : Evolution de la proportion en % des EPE ne respectant pas le taux d'autofinancement

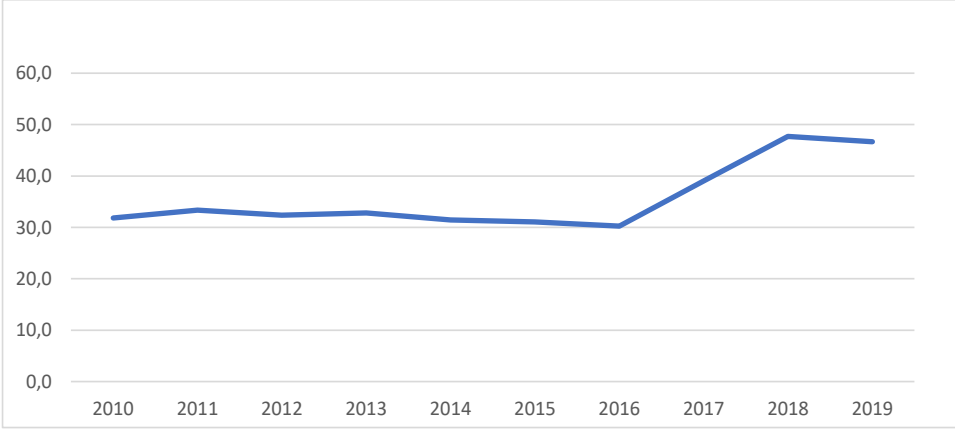

GLOSSAIRE :

Concepts	Définitions
Adjudication	Technique permettant l'acquisition d'émissions de bons ou d'obligations par un système d'enchères
Agréé de change manuel	Toute personne physique ou morale installée sur le territoire d'un Etat membre de l'UEMOA ayant reçu un agrément du Ministre chargé des finances pour l'exécution des opérations de change manuel que pour l'achat et la vente de devises.
Appui budgétaire	Assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis d'investissement ou de coopération technique mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de développement macro-économique et/ou qui est fournie dans le but précis d'améliorer la balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises. Cette catégorie comprend l'assistance en nature pour les apports de produits de base autres qu'alimentaires et les dons et prêts financiers permettant de payer ces apports. Elle comprend aussi les ressources correspondant aux annulations de dette publique
Arriérés	Créances sur les assurés et les agents d'assurances
Autres subventions dans les EPE	Ensemble des ressources financières accordées par les partenaires de l'établissement autres que l'Etat
Bons assimilables du trésor	Titres de créances à court terme émis par l'état par voie d'adjudication
Bureau de change manuel	Local de l'agréé de change manuel devant servir à l'exercice de l'activité de change manuel
Bureau de transfert d'argent	Local de sous-agent devant servir à l'exercice de l'activité de transfert rapide d'agent
Couverture des engagements réglementés	Rapport des actifs admis sur les engagements réglementés. Ce taux doit être supérieur à 100%.
Créances en souffrance	Créances dont au moins une échéance est restée impayée depuis plus de quatre-vingt-dix jours
Dépenses	Engagements non remboursables des administrations, qu'il s'agisse d'opérations avec ou sans contrepartie. Elles se décomposent en dépenses courantes (salaires et traitements, charges de la dette publique, fonctionnement et transferts courants) et en dépenses en capital
Dépenses d'investissement et d'équipement	Dépenses ayant contribué à l'augmentation du patrimoine entendu au sens comptable (constructions, achats de biens durables)
Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'acquisition de biens et services inhérents au fonctionnement de l'administration publique centrale
Dépenses de personnel **Dépenses de transferts courants**	Constituées des éléments de rémunération des agents de l'administration publique centrale Ressources allouées sans contrepartie par l'administration publique centrale à ses démembrements, aux ménages, aux institutions sans but lucratif et aux autorités supranationales
Dépenses en capital	Dépenses d'investissement. Elles sont, en principe, destinées à l'acquisition de biens de capital fixe, de stocks stratégiques ou d'urgence, de terrains ou d'actifs incorporels ; elles concernent aussi les paiements sans contrepartie ayant pour but de permettre aux bénéficiaires d'acquérir des biens de capital. Cependant, l'acquisition par l'Etat de biens de capital

Concepts	Définitions
	pour les entreprises publiques est considérée comme une prise de participation et enregistrée en prêts nets. Les dépenses en capital sont regroupées selon l'origine du financement (ressources propres ou ressources extérieures, ces dernières portant sur l'ensemble du programme d'investissement public). On distingue également les investissements directement exécutés par les administrations publiques et les transferts en capital effectués par elles
Dépôts de garantie reçu	Somme d'argent ou tout autre document demandé par la structure de microfinance lors de la signature d'un dossier de crédit pour sécuriser ledit dossier qu'elle consent à un particulier. Cette garantie permet à la structure de récupérer les sommes prêtées en cas de défaillance de l'emprunteur
Dette	Montant, à une date donnée, de l'encours des engagements courants effectifs qui comportent l'obligation pour le débiteur de rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des résidents d'une économie par des personnes ou entités de la même économie et/ou d'autres économies.
Dette bilatérale	Ensemble des dettes contractées à une date donnée par un État auprès d'un autre État
Dette extérieure	Montant à une date donnée des engagements contractuels en cours et ayant donné lieu à un versement des résidents d'un pays vis-à-vis des non-résidents, comportant obligation de remboursement du principal avec ou sans paiement d'intérêt
Dette intérieure	Ensemble des dettes contractées auprès d'acteurs résidents dans le pays et exprimées en monnaie locale
Dette multilatérale	Ensemble des dettes contractées par un État auprès d'un groupe d'États ou d'une Institution financière internationale (Banque mondiale, FMI), des banques de développement régionales (comme la Banque africaine de développement) et autres institutions multilatérales (comme le Fonds européen de développement)
Dette publique	Dette résultant d'emprunts contractés par l'Etat ou ses démembrements auprès d'entités résidentes et/ou non résidentes
Dette publique extérieure	Ensemble des prêts contractés par les pouvoirs publics d'un pays auprès de créanciers (privés ou publics, bilatéraux ou multilatéraux) extérieurs
Encours de crédit	L'encours de crédit est le cumul des crédits accordés non encore remboursés. Est considérée comme une opération de crédit, tout acte par lequel un système financier décentralisé met, à titre onéreux, des fonds à la disposition d'un membre ou d'un client à charge pour ce dernier de les rembourser à l'échéance convenue.
Encours de la dette	Montant à une date donnée des décaissements de dette non encore remboursés
Encours épargne	Sont considérés comme épargne, les fonds, autres que les cotisations et contributions obligatoires, recueillis par le système financier décentralisé auprès de ses membres ou de sa clientèle avec le droit d'en disposer dans le cadre de son activité, à charge pour lui de les restituer à la demande des déposants selon les termes convenus. L'encours d'épargne est le cumul des dépôts net reçus par la structure
Engagement	C'est l'acte initial de la procédure normale de l'exécution des dépenses publiques. C'est la décision prise par l'autorité qui habilité à cet effet (l'Ordonnateur) pour prélever une partie des crédits budgétaires et poser un acte qui doit entrainer une dette à la charge de l'Etat ou des organismes publics (EPE, CT)

Concepts	Définitions
Engagements réglementés	Provisions techniques (PT) brutes de recours et de réassurance ainsi que les dettes privilégiées, couvertes par des actifs sûrs, liquides, rentables (ou en accord avec la réglementation), diversifiés
Excédent d'exécution budgétaire N-1	Constate l'excédent de l'exercice précédent arrêté après la journée complémentaire. Il est égal à la différence entre le total des recettes recouvrées et celui des dépenses mandatées de l'exercice précédent
Exportations de biens et services	Valeur de tous les biens et services marchands fournis au reste du monde : marchandises, fret, assurances, voyages et autres services non facteurs. La valeur des revenus des facteurs et de la propriété (autrefois qualifiés de services, y compris les revenus des facteurs), comme le produit des placements, les intérêts et le revenu du travail, en est exclue
Facilité élargie de crédit	Instrument utilisé par le FMI en vue d'apporter une aide financière aux pays qui connaissent des difficultés prolongées de balance des paiements. Pour le cas du Burkina Faso, le FMI apporte des appuis budgétaires (dons et prêts) à travers le programme FEC. Des critères sont mis en place et leur respect constitue le déclenchement des décaissements des différents financements extérieurs
Financement	Le financement total est égal au déficit ou à l'excédent des opérations de l'Etat sur la base caisse. Il représente les variations des engagements de l'Etat au titre de ses remboursements futurs et celles de ses avoirs liquides, qui lui sont nécessaires pour couvrir les différences entre ses décaissements et ses encaissements. Le financement recouvre les opérations par lesquelles les administrations publiques contractent des emprunts et les remboursent, ou reçoivent des dépôts de tiers pour gérer leurs liquidités. Il comprend aussi la variation nette des avoirs que ces administrations détiennent sous forme de monnaie et de dépôts. Les opérations de financement ont la même fonction que les recettes et les dons : elles permettent à l'Etat d'engager des dépenses. Mais, une opération de financement crée une dette que l'Etat devra rembourser
Fonds d'Etat	C'est une composante des Fonds nationaux (FN). Ils ont pour objet le financement sans contrepartie des activités s'inscrivant dans leur champ de compétence
Fonds de dotation	Fonds mis à la disposition des FNF afin de commencer leurs activités
Fonds nationaux de financement	C'est une composante des Fonds nationaux (FN) dont l'objet principal est de faire du crédit pour le financement des activités de développement à la base
Frais généraux	Frais engagés par l'assureur pour faire face aux frais de fonctionnement (frais de personnel, loyers, copies, travaux, fournitures et services extérieurs, transports et déplacements… ;)
Groupement	Ensemble des associations et des entreprises ayant un compte au sein de la structure de microfinance
Hors trésor	Ensemble des agents de la DGTCP qui travaillent en dehors du réseau du trésor. Ils sont constitués des agents en disponibilité, en détachement ou mis à disposition
Institution mutualiste ou coopérative d'épargne et de crédit	Groupement de personnes, doté de la personnalité morale, sans but lucratif et à capital variable, fondé sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de leur consentir du crédit
Intérêts dus	Charges de la dette contractée vis-à-vis des agents économiques résidents et non-résidents

Concepts	Définitions
Liquidation	C'est la seconde phase de la procédure normale de la dépense publique. Elle consiste à vérifier la réalité de la dette et à arrêter le montant de la dépense. Elle comporte : - la certification du service fait, par laquelle l'ordonnateur atteste la conformité de l'engagement de la livraison ou de la prestation ; - la détermination du montant de la dépense au vu des titres ou décisions établissant les droits acquis par les créanciers.
Loi de finances initiale	Loi prévoyant et autorisant, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'État. Elle comprend deux parties distinctes : - Dans la première partie, elle autorise la perception des ressources publiques et comporte les voies et moyens qui assurent l'équilibre financier. - Dans la seconde partie, elle fixe pour le budget général le montant global des crédits applicables aux services votés et arrête les autorisations nouvelles par titre et par ministère ; elle autorise, en distinguant les services votés des opérations nouvelles, les opérations des budgets annexes et les opérations des comptes spéciaux du Trésor. La loi de finances initiale doit être votée avant le début de l'année à laquelle elle se rapporte.
Loi de finances rectificative	Loi modifiant en cours d'année, les dispositions de la loi de finances initiale de l'année (appelée aussi "collectif").
Marge de solvabilité	C'est le rapport entre la marge au bilan et la marge minimale, voir article 337-1 du code des assurances.
Marge réglementaire	C'est la marge minimale calculée selon les règles édictées par le Code CIMA en ses articles 337-2 (pour les sociétés non vie), 337-3 (pour les sociétés vie) et 337-4 (pour les sociétés mixtes).
Obligations assimilables du trésor	Titres de créances à moyen et long terme, émis par l'Etat par voie d'adjudication.
Obligations du trésor	Titre à moyen et long terme, négociables sur toute l'étendue du territoire des membres de l'UEMOA, émis par les états membres de l'Union
Placements	Investissements opérés par la société d'assurance. Ces investissements doivent se faire selon les dispositions de l'article 335-1
Prestation	Somme payable par la société d'assurances au demandeur, au cessionnaire, au créancier gagiste ou au bénéficiaire lorsque se réalise un sinistre couvert par la police
Produit intérieur brut	Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : - le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ; - le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations. - le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur

Concepts	Définitions
	la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.
Provisions techniques	Provisions constituées pour faire face aux sinistres futurs pour les risques dont la prime a déjà été encaissée. Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.
Réalisations quantitatives	Elles servent de référence pour suivre l'évolution des variables macroéconomiques telles que les agrégats monétaires, les réserves internationales, les soldes budgétaires et les emprunts extérieurs, par rapport aux objectifs inscrits dans le programme du pays. Les programmes appuyés par la FEC visent à préserver les dépenses sociales et les autres dépenses prioritaires, notamment par la fixation d'objectifs quantitatifs explicites lorsque cela est possible
Recettes propres des EPE	Ensemble des recettes qui sont générées par les activités de l'établissement. Elles ne doivent inclure ni l'excédent d'exécution budgétaire de l'exercice n-1, ni les subventions accordées par les autres partenaires, ni les reports sur exercices antérieurs (excédent de trésorerie, recouvrement des restes à recouvrer des exercices antérieurs). Il s'agit des recettes propres effectivement recouvrées et mentionnées dans le compte de gestion
Remboursement des emprunts	Il concerne la provision des établissements ayant contracté des emprunts dans le cadre de leurs investissements ou de toute autre opération
Repères structurels	Ils aident à suivre l'application des réformes macroéconomiques essentielles dont dépend la réalisation des objectifs du programme et les progrès accomplis par rapport à ces repères sont évalués lors de revues du programme. Les réformes en question varient d'un programme à l'autre et peuvent comprendre, par exemple, l'amélioration du fonctionnement du secteur financier, la mise en place de dispositifs de protection sociale ou une meilleure gestion des finances publiques
Résultat n-1 des FN	Différence entre les recettes et les dépenses de l'année précédente
Service de la dette	Principal remboursé ou à rembourser ainsi que les autres charges liées à l'emprunt (intérêts, commissions) payées ou à payer pendant une période donnée
Sinistre	Evénement (incendie, décès...) qui fait jouer les garanties du contrat : indemnité, capital ou rente
Solde budgétaire global	Capacité/besoin de financement, corrigé (e) de la réorganisation des transactions sur actifs financiers et passifs réputées servir les objectifs de la politique générale (prêts en appui de politiques). Les prêts en appui de politiques sont ajoutés aux charges. Le produit de la privatisation tiré de la vente d'actifs non financiers et le remboursement des prêts sont inclus dans les transactions sur postes financiers dans le calcul du solde budgétaire global
Solde courant	Il est égal aux recettes courantes moins dépenses courantes. Ce solde indique l'effort consenti sur les ressources propres au profit de l'investissement public
Solde de base	Ce solde représente les recettes totales hors dons auxquelles il faut soustraire les dépenses courantes et les dépenses d'investissement sur ressources internes
Solde global	Capacité/besoin de financement, y compris les transactions sur actifs financiers et passifs liées aux objectifs de la politique économique. Les

Concepts	Définitions
	soutiens financiers accordés sous forme de crédits doivent être assimilés à des charges, mais tous les produits des privatisations (y compris la vente d'actifs fixes) doivent être inclus parmi les transactions sur actifs financiers
Solde global base engagement (déficit ou excédent)	Le solde global mesure l'écart entre les ressources (Recettes Totale et dons) et les dépenses (Dépenses Totales et prêts nets). (Excédent, si les ressources sont supérieures aux dépenses ; déficit, dans le cas contraire).
Solde global hors dons	Il est égal à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales et prêts nets. Il indique véritablement l'ampleur de l'effort budgétaire nécessaire pour équilibrer la situation financière de l'État, sans avoir recours aux dons. De plus, il permet de tenir compte de la nature discrétionnaire et souvent difficilement prévisible des dons
Solde net de gestion	Il représente les recettes moins les charges. Le solde net de gestion est aussi égal à la variation de la valeur nette due à des transactions. C'est un indicateur synthétique de la viabilité des opérations financières de l'État.
Solde primaire	Ce solde représente la capacité/besoin de financement hors charge d'intérêts ou charge nette d'intérêts. Il est utilisé pour l'analyse de la viabilité de la dette nette
Solde primaire courant	Il est égal aux recettes courantes moins dépenses courantes hors charges de la dette. Il indique l'effort qui serait consenti sur les ressources propres au profit de l'investissement public si la charge de la dette ne devrait pas être payée.
Sous-agent	Conformément aux dispositions de l'Instruction n°13-11-2015 du 10 novembre 2015 de la BCEAO relative aux modalités d'exercice de l'activité de transfert rapide d'agent, un sous-agent est une personne morale ou physique à qui les intermédiaires agréés et les Systèmes financiers décentralisés donnent mandat pour exercer, pour leur compte et sous leur responsabilité, l'activité au sein de l'UEMOA
Soutenabilité de la dette	Situation dans laquelle un pays peut honorer toutes ses obligations en termes de service de la dette, maintenant et dans un futur déterminé, sans recourir à des restructurations de sa dette, sans accumuler d'arriérés et sans compromettre sa croissance économique.
Subventions de l'Etat dans les EPE	Ensemble des ressources financières accordées par l'Etat à l'établissement public.
Syndication ou appel public à l'épargne	Il désigne le processus par lequel une société, une institution ou un gouvernement (l'émetteur) vend des titres au public investisseur en faisant recours à des intermédiaires constitués en un syndicat de placement
Système financier décentralisé	Institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la présente loi à fournir ces prestations
Tableau des opérations Financières de l'Etat	Instrument statistique cohérent qui permet de mesurer d'une part, l'activité des administrations publiques et leur impact sur les autres secteurs de l'économie et d'autre part, l'interaction entre les finances publiques et les différents agrégats macro-économiques (balance des paiements, situation monétaire, épargne et investissement). Il est essentiel pour la formulation, le suivi et la coordination des politiques budgétaires.
Taux de sinistre à prime ou de sinistralité	Part que représente la charge des sinistres dans les primes de l'exercice. On le note S/P

Concepts	Définitions
Tirages sur emprunts	Décaissement partiel ou total accordé par un bailleur à l'emprunteur sur le montant initialement convenu entre les deux parties.
Total des dépenses	Correspond aux dépenses mandatées (dépenses de personnel, autres dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement et d'équipement, remboursement des emprunts, présalaires des élèves fonctionnaires).
Unités de recouvrement	Ensemble des structures chargées de la mobilisation des recettes de services auprès des ministères et institutions. Elles sont subdivisées en trois groupes que sont la recette générale (RG, DAMOF, DDP et TMDC), les vingt (20) perceptions spécialisées et l'Agence judiciaire du Trésor
Viabilité de la dette	Situation dans laquelle l'évolution du rapport de la valeur actualisée nette (VAN) de la dette sur les exportations de biens et services et sur les recettes budgétaires est en deçà des normes définies

ANNEXE

En application des dispositions du décret n°2016-381/PRES/PM/MINEFID du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'économie, des finances et du développement, l'arrêté N°2016-0195 du 14 juillet 2016[3] précise les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP).

La DGTCP est une structure centrale du MINEFID. Elle a pour mission d'assurer une saine gestion des deniers publics, de garantir la trésorerie au titre du budget de l'Etat, des collectivités territoriales ainsi que des établissements publics et de veiller à la viabilité du système financier national. Placée sous l'autorité d'un Directeur général, assisté d'un Directeur général adjoint, la DGTCP est organisée comme suit :

- la direction générale ;
- les structures d'appui ;
- les structures centrales ;
- les structures déconcentrées.

I.1. La direction générale

La direction générale comprend:

- le Directeur général;
- le Directeur général adjoint ;
- l'Inspection générale du trésor (IGT) ;
- la Cellule d'appui technique (CAT) ;
- le Secrétariat du Directeur général ;
- le Secrétariat du Directeur général adjoint.

I.1.1. Le Directeur général

Le Directeur général définit les grandes orientations, coordonne, contrôle l'exécution des activités et évalue les performances.

I.1.2. Le Directeur général adjoint

Le Directeur général adjoint assiste le Directeur général dans l'exécution de ses missions. Il est compétent pour toutes les questions que pourrait lui confier le Directeur général.

Le Directeur général adjoint assure l'intérim du Directeur général en cas d'absence de ce dernier.

I.1.3. L'Inspection générale du trésor

L'Inspection générale du trésor a pour mission d'assurer le contrôle de l'ensemble des services du trésor et l'ensemble des réseaux des comptables publics et assimilés.

L'IGT est placée sous l'autorité d'un Inspecteur technique principal.

L'Inspecteur technique principal est assisté d'inspecteurs techniques.

[3] Remplacé par l'Arrêté N°2020-000324/MINEFID/SG/DGTCP du 10 juillet 2020 conformément au décret n°2020-0354/PRES/PM/MINEFID du 15 mai 2020. Cet arrêté sera considéré pour les éditions prochaines

I.1.4. La Cellule d'appui technique

La Cellule d'appui technique est composée de Chargés d'études. Ils ont en charge l'étude et le traitement de tous les dossiers qui leur sont confiés par le Directeur général.

I.1.5. Le Secrétariat du Directeur général

Le Secrétariat du Directeur général est chargé de la réception, du traitement, du classement, de l'archivage et de l'expédition du courrier. Il s'occupe également de l'organisation des audiences du Directeur général.

Le Secrétariat du Directeur général comprend un Secrétariat particulier et une Cellule courrier.

I.1.6. Le Secrétariat du Directeur général adjoint

Le Secrétariat du Directeur général adjoint est chargé de la réception, du traitement, du classement, de l'archivage et de l'expédition du courrier. Il s'occupe également de l'organisation des audiences du Directeur général adjoint.

I.2. Les structures d'appui

Les structures d'appui de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique sont:

- le Service des ressources humaines (SRH) ;
- le Service financier et du matériel (SFM) ;
- le Service de la communication et des relations publiques (SCRP) ;
- le Service des archives et de la documentation (SAD).

I.2.1. Le Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines a pour mission la gestion efficiente des ressources humaines ainsi que la conception et la mise en œuvre de toute politique visant à développer le professionnalisme des agents de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique.

I.2.2. Le Service financier et du matériel

Le Service financier et du matériel a pour mission la gestion des moyens financiers et matériels de la DGTCP. Le maniement des fonds et la tenue des comptes appartenant à la DGTCP sont assurés par un régisseur dûment nommé.

I.2.3. Le Service de la communication et des relations publiques

Le Service de la communication et des relations publiques a pour mission de veiller à la visibilité de l'action de la DGTCP par l'information de son public cible et de ses partenaires.

I.2.4. Le Service des archives et de la documentation

Le Service des archives et de la documentation a pour mission d'organiser et de gérer l'ensemble des archives de la DGTCP.

I.3. Les structures centrales

Les structures centrales de la DGTCP sont constituées de directions de service et de structures comptables.

I.3.1. Les directions de services

Les directions de service sont :

- l'Agence judiciaire du trésor (AJT) ;
- la Direction des affaires monétaires et financières (DAMOF) ;
- la Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés (DSC-SFD) ;
- la Direction des assurances (DA) ;
- la Direction de la dette publique (DDP) ;
- la Direction des études et de la législation financière (DELF) ;
- la Direction de l'informatisation du trésor (DIT);
- la Direction du suivi des opérations financières de l'Etat (DSOFE).

I.3.1.1. L'Agence judiciaire du trésor

L'Agence judiciaire du trésor a pour mission la représentation et la défense des intérêts de l'Etat et de ses démembrements devant les juridictions et instances arbitrales tant nationales qu'internationales. Elle assure également le conseil juridique de l'administration publique.

Elle est composée des services suivants : le Service du contentieux administratif, le Service du contentieux judiciaire et la Recette des créances diverses.

I.3.1.2. La Direction des affaires monétaires et financières

La Direction des affaires monétaires et financières a pour mission de contribuer à l'élaboration et à la conduite de la politique monétaire et financière de l'Etat et de déterminer les grandes orientations de l'Etat en matière de politique de gestion des entreprises publiques et des établissements publics de l'Etat. Elle comprend le Service des sociétés à capitaux publics, le Service des établissements publics de l'Etat, le Service monnaie et crédit et le Service des relations financières internationales.

I.3.1.3. La Direction des assurances

La Direction des assurances a pour mission l'exercice de la tutelle du secteur des assurances.

Elle est composée du Service de la législation et de la promotion des assurances, du Service du contrôle technique et de la statistique et du Service de la formation et des stages.

I.3.1.4. La Direction de la dette publique

La Direction de la dette publique a pour mission la gestion de la dette publique extérieure et intérieure. Elle comprend les services suivants : le Service des études et du suivi du dispositif institutionnel d'endettement public, le Service des opérations de décaissement, le Service des opérations financières et le Service de l'analyse et des statistiques.

I.3.1.5. La Direction des études et de la législation financière

La Direction des études et de la législation financière a pour mission la réglementation et l'organisation de la gestion des deniers publics. Elle se compose des services suivants: le Service de la législation financière et comptable, le Service des comptes de gestion, le Service de la réglementation et du contrôle des jeux de hasard.

I.3.1.6. La Direction de l'informatisation du trésor

La Direction de l'informatisation du trésor a pour mission la gestion du schéma directeur informatique de la DGTCP. Elle comprend le Service des équipements et des supports informatiques, le Service des études et des réalisations et le Service de l'exploitation.

I.3.1.7. La Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés

La Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés a pour mission l'exercice de la tutelle du ministère chargé des finances sur les systèmes financiers décentralisés et les fonds nationaux de financement. Elle comprend les services suivants: le Service de la réglementation, le Service des inspections des Systèmes financiers décentralisés et le Service des études et des statistiques.

I.3.1.8. La Direction du suivi des opérations financières de l'Etat

La Direction du suivi des opérations financières de l'Etat a pour mission la production, l'analyse et la diffusion des statistiques de finances publiques. Elle comprend le Service des statistiques des opérations financières de l'Etat et le Service des statistiques de finances publiques.

I.3.2. Structures comptables

Elles se composent de :

- l'Agence comptable centrale du trésor (ACCT) ;
- la Paierie générale (PG) ;
- la Recette générale (RG) ;
- la Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires (TMDC).

I.3.2.1. L'Agence comptable centrale du trésor

L'Agence comptable centrale du trésor a pour mission la gestion des deniers publics, l'exécution des opérations de trésorerie ainsi que la centralisation informatique de la comptabilité générale de l'Etat et l'édition des états y afférents.

Elle comprend les services suivants : le Service de la comptabilité, le Service des dépôts de fonds, le Service des opérations spécifiques, le Service de la trésorerie, le Service des opérations de règlements bancaires et le Service central de caisse.

I.3.2.2. La Paierie générale

La Paierie générale est chargée du paiement des dépenses du budget général, des comptes d'affectation spéciale et des budgets annexes. Elle assure également la tutelle fonctionnelle des régies d'avances de l'Etat.

Elle est composée des services ci-après: le Service du contrôle des dépenses, le Service de la comptabilité, le Service des règlements, le Service des régies d'avances et le Service des exonérations et subventions.

Sont rattachés à la Paierie générale : le Secrétariat technique du Comité de suivi des délais d'exécution de la dépense publique et des marchés publics et des délégations de service public (CODEP-MP) et la Cellule paierie des unités de vérification dans les ministères et institutions.

I.3.2.3. La Recette générale

La Recette générale a pour mission le recouvrement de recettes du budget de l'Etat. Elle assure également la tutelle fonctionnelle des régies de recettes.

La Recette générale comprend les services suivants: le Service de la comptabilité, le Service des recettes des administrations financières, le Service des régies de recettes, le Service du péage[4], le Service des opérations diverses.

Sont rattachées à la Recette générale des Perceptions spécialisées.

Les Perceptions spécialisées assurent au sein des départements ministériels ou institutions auprès desquels elles sont créées:

- le recouvrement des recettes de services définies par les lois et règlements ;
- le maniement et la garde des fonds et valeurs qui leur sont confiés ;
- la tenue de la comptabilité.

I.3.2.4. La Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires

La Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires a pour mission la gestion comptable des représentations diplomatiques et consulaires du Burkina Faso.

La Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires comprend les services du siège et les services extérieurs.

Les services du siège comprennent :

- le Service de la comptabilité ;
- le Service de la trésorerie et des opérations spécifiques ;
- le Service des analyses et des statistiques.

Les services extérieurs comprennent :

- les Trésoreries placées auprès des ambassades et des missions permanentes ;
- les Perceptions auprès des consulats généraux.

Les Trésoreries auprès des ambassades et des missions permanentes sont chargées, dans les limites de leur juridiction, de la gestion comptable des représentations diplomatiques.

Les Perceptions auprès des Consulats généraux du Burkina Faso à l'étranger sont chargées, dans les limites de leur juridiction, de la gestion comptable des représentations consulaires.

I.3.3. Les structures déconcentrées

Les Trésoreries régionales et les postes rattachés ont pour mission, dans les limites de leur circonscription financière, la mobilisation des ressources publiques et la gestion des deniers publics ainsi que la supervision et le contrôle des établissements publics et des institutions de micro finance.

La Trésorerie régionale comprend les services du siège et les postes comptables rattachés.

Les services du siège comprennent :

- le Service de l'action financière ;
- le Service de la comptabilité ;
- le Service des collectivités territoriales ;
- le Service des comptes de gestion ;
- le Service de la dépense ;
- le Service de la recette ;
- le Service de gestion des moyens.

[4] Transféré au Fonds Spécial Routier du Burkina (FSR-B) conformément au décret n°2017-0774/PRES/PM/MINEFID/MI/MTMUSR/MFPTPS du 18 août 2017

Les postes comptables rattachés comprennent :

- les Trésoreries principales ;
- les Perceptions.

Organigramme de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

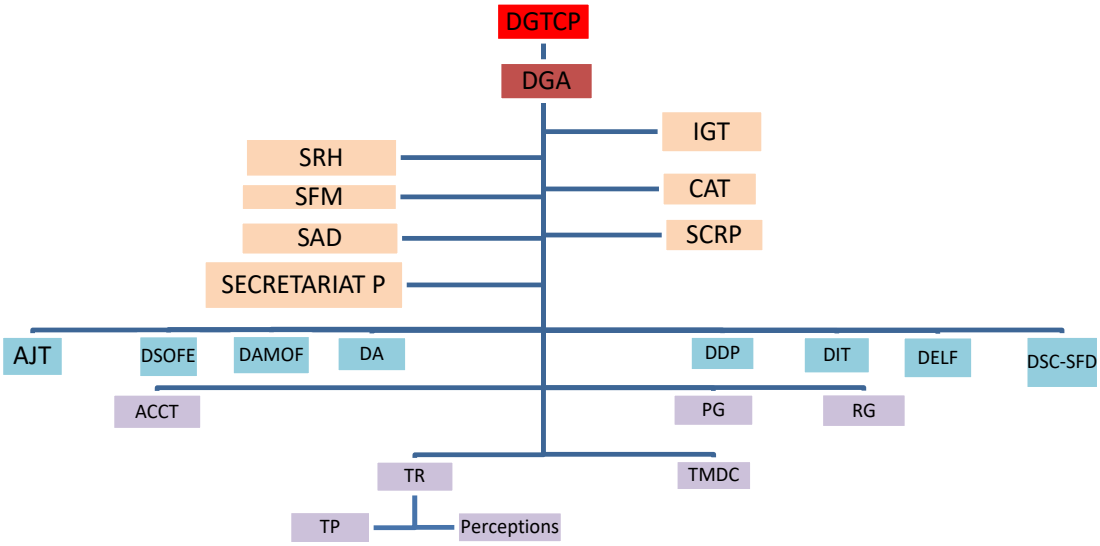

ANNEXE 2 : EQUIPE D'ELABORATION DE L'ANNUAIRE STATISTIQUE

Numéro d'ordre	Nom et Prénom (s)	Fonction	Contact
1	SANON Célestin Santéré	Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique	
2	OUEDRAOGO/SEMDE Aminata	Directrice Générale Adjointe du Trésor et de la Comptabilité Publique	
3	BONTOGO Siméon	Directeur du Suivi des Opérations Financières de l'Etat	70 02 36 85 bontsim2006@yahoo.fr
4	COMPAORE Judith Félicité	Contrôleur Interne	70 73 75 61 judifeli@yahoo.fr
5	OUEDRAOGO Emile	Chef du service des statistiques de finances publiques	70 16 84 16 ouedemilio@gmail.com
6	COMPAORE Abdoul Rasmané	Chargé des statistiques de finances publiques	70 43 39 21 cabdoulrasmane@gmail.com
7	KABORE Roland	Chargé des statistiques de finances publiques	70 49 82 42 roland1kabore@gmail.com
8	TOU Ibrahima	Chargé des statistiques de finances publiques	78 11 97 50 ibrahimatou77@gmail.com
9	OUEDRAOGO P. Dieudonné	Chargé des statistiques de finances publiques	78 02 52 73 payamsseba@gmail.com
10	SOURGOU Souleymane	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	60 48 30 30 sourgsoulby08@gmail.com

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION

Numéro d'ordre	Nom et Prénom (s)	Structure	Tél.	Adresse email
1	TRAORE Romain	DAMOF	70 59 97 77	traoromgg@gmail.com
2	SAMBARE Oukiattou	DAMOF	70 37 07 88	lenganeoukiattou@yahoo.fr
3	MOSSE Francis	DSOFE	70 38 44 76	mossefra@gmail.com
4	KAFANDO/OUANGA Mariam	SRH	78 06 83 14	mariamkafando26@yahoo.com
5	SENOU Abdoulaye	CAT	70 78 96 28	sensouleymane@yahoo.fr
6	TOBI Iréné	DELF	71 71 64 63	tobsonne@gmail.com
7	SOURGOU Souleymane	DSOFE	60 48 30 30	sourgsoulby08@gmail.com
8	KAGAMBEGA Athanase	PAGPS	64 47 61 22	akagambega@yahoo.fr
9	PANKOLO Abdoul Azize	RG	71 24 02 63	pankoloabdoulaziz@gmail.com
10	OUEDRAOGO Haoua	DSOFE	71 05 15 13	haouaouedraogo61@gmail.com
11	KABORE Roland	DSOFE	70 49 82 42	roland1kabore@gmail.com
12	KABORE Mahamoudou	DGD/DIS	70 37 35 33	mkabore30@yahoo.fr
13	BONKOUNGOU Michel	DA	71 22 39 89	bonkoungou@gmail.com
14	COMPAORE Abdoul Rasmané	DSOFE	70 43 39 21	cabdoulrasmane@gmail.com
15	ABDOULAYE Boukari	DSC-SFD	70 43 39 21	amaiga901@gmail.com
16	OUEDRAOGO P. Dieudonné	DSOFE	78 02 52 73	payamsseba@gmail.com
17	TOU Ibrahima	DSOFE	78 11 97 50	ibrahimatou77@gmail.com
18	KABRE Moumouni	INSD	63 38 74 23	moumounikabre.mk@gmail.com
19	BONTOGO Siméon	DSOFE	70 02 36 85	bontsim2006@yahoo.fr
20	COMPAORE Judith Félicité	DSOFE	70 73 75 61	judifeli@yahoo.fr
21	ZOUNGRANA Tasséré	DDP	70 23 38 86	tassfils@yahoo.fr
22	OUEDRAOGO Emile	DSOFE	70 16 84 16	ouedemilio@gmail.com

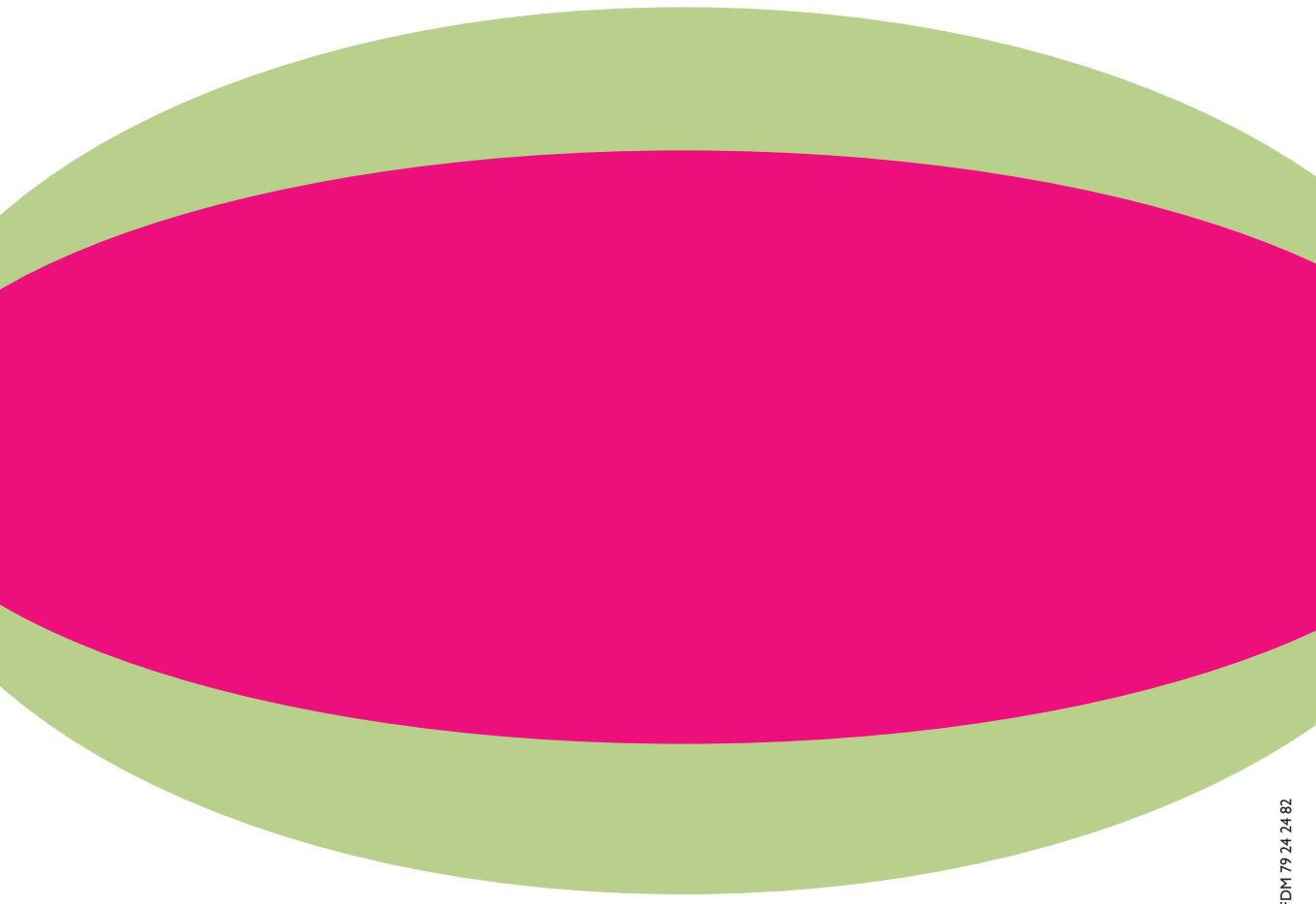

Conception et Impression : SFDM 79 24 24 82

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
Secteur n°52, avenue Mouammar Kadhafi, Ouaga 2000
-01 BP. 92 Ouagadougou 01
Tél. : (226) 25 66 20 17 ; Fax : (226) 25 30 57 61
Site web : www.tresor.gov.bf